



Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

LA RÉUNION DE LA BELGIQUE A LA HOLLANDE

*Serait-elle avantageuse ou désavantageuse
à la Belgique ?*

PAR A. B. C.

(partisan des Nassau)

1515

A BRUXELLES,

De l'Imprimerie de WEISSENBRUCH, place
de la Cour, n°. 1085.

LA RÉUNION

DE LA BELGIQUE A LA HOLLANDE,

*Serait-elle avantageuse ou désavantageuse
à la Belgique ?*

L'EXAMEN de cette importante question : *La réunion de la Belgique à la Hollande serait-elle avantageuse ou désavantageuse à la Belgique*, est d'un grand intérêt, en ce moment sur-tout où un voile assez épais, jetté sur l'avenir, laisse un champ si libre à toutes les conjectures formées souvent par l'intérêt personnel plutôt que par un amour éclairé de sa patrie.

Nous n'avons pas la prétention de dévoiler cet avenir, mais nous désirons et croyons pouvoir fixer toutes les incertitudes, en présentant aux esprits sages et qui cherchent la vérité avec la volonté de la trouver, une série de faits, puisés dans notre histoire, qui ne permettent plus de varier dans le choix qui nous reste à faire.

Vérité, impartialité, voilà notre devise.

L'Europe touche au moment de la crise, qui doit remplacer enfin par un ordre aussi immuable que peuvent l'être les choses humaines, le désordre général où l'avaient

A

plongée le relâchement de tous les principes sociaux, et la naissance d'un nouveau système révolutionnaire et envahisseur. Le rêve d'une monarchie universelle est fini, l'Europe ne veut plus porter de fers,

L'histoire nous prouve que les crises révolutionnaires, résultat nécessaire de l'imperfection de toutes les institutions humaines qui tendent toutes à s'affaiblir, sont terribles, mais de peu de durée. C'est le sort de tout ce qui est extrême. L'ordre renaît du désordre même; ainsi après un orage l'astre du jour paraît plus radieux et resplendissant de gloire.

Tout dans le monde physique tend constamment à reprendre l'équilibre; les principes restent toujours lois fondamentales, leur application seule peut varier d'après les circonstances.

Qui ne s'intéresse plus ou moins vivement à la réorganisation de l'Europe entière qui va enfin s'effectuer ?

Le passé peut seul nous éclairer sur l'avenir. Puisse nous enfin profiter des leçons que nous trace chacune des pages de notre histoire ! Que les erreurs de nos pères nous rendent au moins plus sages !

La connaissance du passé, nous dit un historien de l'antiquité, peut seule soulever le voile qui nous cache l'avenir.

« C'est un grand bonheur de pouvoir se corriger par les fautes des autres et d'avoir pour guide dans les hasards de la vie, non

» une inquiète curiosité de l'avenir, mais
 » une connaissance certaine du passé ».

Aucune nation n'est plus intéressée que la Belgique à cette récapitulation du passé. Son histoire remplie d'événemens nous en rappelle peu d'heureux. Une nouvelle ère va recommencer pour elle, et elle flotte encore entre la crainte et l'espérance.

C'est actuellement qu'elle doit déployer son caractère. La faiblesse plie et cède à tous les chocs ; l'énergie maîtrise toutes les circonstances, et une nation fortement unie par une volonté bien unanimement prononcée, sort victorieuse de toutes les chances.

Autour de nous tout rentre dans l'ordre primitif. Chaque province retourne à la patrie dont elle était partie intégrante. Chaque peuple reconnaît le souverain auquel il a dû son bonheur et sa gloire. La Belgique seule ne sait encore dans quel port elle trouvera sûreté et protection.

Elle n'était qu'une province détachée, étrangère, souvent perdue de vue par son éloignement, constamment exposée, jamais secourue. Des liens fragiles l'unissaient à un corps puissant, il est vrai, mais dont la protection était à charge, autant que l'obéissance qu'on lui portait était peu assurée.

Cependant on se disait heureux, et quelques personnes voudraient le retour de cet ordre de choses. Mais ce bonheur était-il réel ? La Belgique sous les dominations étran-

gères a-t-elle été aussi florissante qu'elle devait l'être? A-t-elle pu déployer librement toutes ses ressources, toute son industrie? Le génie de ses habitans a-t-il pu prendre tout son essort? Une nation ne prospère qu'autant qu'elle est heureuse, et ce bonheur dont la prospérité n'est qu'une conséquence, ne peut exister tant qu'on gêne ses inclinations. Les Belges étaient-ils dans ce cas? C'est ce que leur histoire va nous apprendre.

Le génie d'une nation est presque toujours en rapport avec la nature de son pays, qui détermine principalement le point de son plus grand développement. Examinons donc la Belgique sous ces deux rapports.

Les habitans des Pays-Bas doués à-peu-près d'un même caractère, animés d'un même génie, furent reconnus de tous les temps comme braves, industriels et idolâtres de la liberté et de l'indépendance. Tous sortent d'une colonie de la Germanie. Elle choisit ce pays de préférence aux rives du Rhin parce qu'il lui présentait tous les avantages que pouvait désirer un peuple maritime et agricole.

La marine répand tous les trésors du commerce en développant toutes les ressources de l'industrie. Les habitans des Pays-Bas ont bien démontré cette vérité; car nous voyons déjà au troisième siècle des villes opulentes dans ce pays, tandis que

L'Allemagne était plongée encore dans la barbarie. Ce fut là le premier bienfait que le Belge recueillit de son commerce.

Du temps de Jules-César, l'esprit dominant du commerce dans les Pays-Bas était tellement reconnu, qu'il mérita une attention particulière des Romains : ils apprirent de nous l'existence des îles Britanniques avec lesquelles nous étions en grande relation de commerce : et la marine dans les Pays-Bas était si bien établie et déjà si nombreuse, que Jules-César s'en servit exclusivement pour faire sa descente en Angleterre. Le commerce à cette époque peupla les villes de Dordrecht, Bruges, Vlissingue, Gand et Anvers.

Remarquons bien ici que cet état de prospérité qui effaçait celle de toutes les autres nations, existait principalement par la réunion de toutes les parties des Pays-Bas, et par l'effet d'une liberté entière, le plus grand ressort du commerce. Les Romains connaissant la valeur de la nation Belge et son amour pour l'indépendance, préférèrent s'en faire un allié plutôt que d'essayer la conquête.

Cette union et cette liberté à peine détruite par l'invasion des Normands, toutes les branches de l'industrie et du commerce s'anéantirent. Cet état de choses devint plus cruel encore sous les Rois francs, qui de nouveau séparèrent la Belgique de la Batavie ; et l'on peut assurer que si le

génie de cette nation n'avait pas si évidemment été créé pour le commerce et la navigation, il ne se serait plus relevé. Mais la nature reprend ses droits du moment qu'elle devient libre. Dès que la réunion de la Belgique avec la Batavie et la liberté furent rétablies par Charlemagne, le commerce d'abord renaquit, redoubla d'énergie, et bientôt les vaisseaux Belges remplirent les ports de Gênes et de Venise, foyers de tout le commerce du monde connu (1).

Nous avons dit que le commerce fait naître l'industrie, la Belgique en est une preuve frappante. Les manufactures de toute espèce se multiplièrent dès le commencement du 10^e. siècle; elles s'accrurent au point que bientôt toute la Belgique ne présentait plus qu'un vaste atelier. Les Belges s'enrichirent des inventions de toutes les nations et leur pays se peupla d'un nombre infini d'étrangers industriels qui venaient apporter le tribut de leurs talents. Les villes de Gand, d'Ypres et de Louvain, presque désertes aujourd'hui, démontrent encore par leurs circuits l'immense population qu'elles renfermaient alors. La petite ville d'Ypres avait en 1342,

(1) Les talents nautiques des Belges inspiraient alors la plus grande confiance; on voit du temps des croisades des flottes entières s'équiper dans ce pays pour conduire les armées dans la Terre-Sainte.

une population de deux cent mille âmes, dont la majeure partie était des tisserands; la ville de Louvain sous Jean III, duc de Brabant, comptait 4000 maisons de drapiers et plus de 150 mille ouvriers.

Les Pays-Bas réunis étendirent tellement leur commerce que les négocians du Nord et du Midi de l'Europe, choisirent la ville de Bruges pour leur entrepôt central. La plupart des nations Européennes y entretenrent des consuls. Les Vénitiens y établirent des magasins pour les produits du Levant et la Hanse y forma de grands établissemens. Alors le port de l'Écluse était le foyer du négoce. Dans la suite ce port étant devenu trop petit, le commerce fut transféré à Anvers. L'histoire nous apprend que souvent on voyait dans l'Escaut près de trois mille vaisseaux marchands.

Cet état de prospérité dura pendant tout le règne de Charlemagne. Mais lorsque ses descendans divisèrent sa monarchie par l'affranchissement des grands vassaux, le résultat en fut de nouveau très-malheureux pour la Belgique. Elle se vit séparée de la Hollande, qui continua seule à prospérer tandis que les Belges furent obligés de souffrir l'introduction du droit féodal, dont les Hollandais eurent le bonheur de se préserver.

L'introduction de ce droit nécessaire peut-être en Allemagne et dans les grandes monarchies de ce temps, devint pour la Belgique

un fléau qui pesait sur le peuple en affranchissant la noblesse.

Comment accorder le système commercial qui exige la plus grande indépendance avec le système féodal qui exige la plus parfaite servitude? Beaucoup de nobles ne désirent peut-être leur ancienne constitution que pour voir le rétablissement de ce droit. Heureusement pour la Belgique, l'état de servitude n'y dura pas long-temps. Les princes qui la gouvernèrent, imitèrent l'exemple des comtes de Hollande; ils sentirent l'avantage qu'ils pourraient tirer de l'esprit commerçant de leurs sujets, et commencèrent par encourager l'industrie, en accordant à leurs serfs des franchises, des privilèges et des immunités. Mais le mal était trop grand; les remèdes ne furent que des palliatifs. Les Belges bientôt devaient être réduits au désespoir par le système ruineux des impôts qu'établirent les successeurs de Baudouin, comte de Flandre et les ducs de Brabant.

Alors enchaînés par la tyrannie, sans espoir de voir le terme de leurs maux, les Belges se révoltèrent. Les ouvriers abandonnèrent leur patrie, et portèrent aux Hollandais et aux Anglais leur industrie. La révocation de l'édit de Nantes ne fit pas plus du mal à la France.

Les mêmes causes sont toujours suivies des mêmes effets; une nation libre et que l'on exaspère, peut tout ce qu'elle veut;

sa force se trouve dans sa volonté et s'augmente à proportion des obstacles qu'elle rencontre. Dans ces momens terribles la nature paraît suspendre ses lois ; rien n'est écouté, l'amour de la patrie même s'anéantit. Si le souverain persiste, tout est culbuté, tous les liens se brisent ; s'il cède c'est l'effet de la faiblesse ; elle augmente le mépris qu'on lui porte, ainsi le mal devient sans remède. La fin du 18^e. siècle dont nous avons été les témoins, présente une leçon bien cruelle aux souverains et aux peuples. Heureux ceux qui sauront en profiter.

Dans la Belgique, depuis Venceslas, le commerce et l'industrie furent anéantis, le génie du Belge dut chercher un autre aliment à son activité, et ce pays devint purement agricole. Dans peu de temps les Belges furent les premiers agronomes du monde entier. Le sol de ce pays si riche aujourd'hui, ne l'était point dans le principe ; semblable à celui de la Gueldre et du Brabant Hollandais, il était rempli de landes et de bruyères. Mais une bonne culture rendit bientôt le sol riche et fertile. Les succès des Belges surpassèrent leurs espérances, et tout le pays aujourd'hui ne présente plus qu'un seul et vaste jardin.

Il est fort douteux que sans l'anéantissement du commerce et des manufactures, l'agriculture eût fait des progrès aussi étonnans. Si le commerce peut être rendu dans

toute sa liberté à ces contrées, elles doivent devenir le plus riche et le plus florissant pays de l'Europe entière. On ne peut s'empêcher de remarquer ici que si partout la nature compense ses dons en proportions à-peu-près égales, elle semble s'être plu à faire une exception pour la Belgique, sur laquelle elle a versé tous ses dons à pleines mains et sans la moindre retenue. Mais ses habitans en profitent-ils entièrement ?

Tous les agronomes conviennent que c'est dans la Flandre principalement que s'est perfectionnée l'agriculture : et ce pays, d'après l'expression du duc de Bedford, doit être regardé comme le pays classique du premier et du plus utile des arts. Ce furent des Flamands qui donnèrent aux Anglais les meilleurs principes en agriculture. Cet art a été dans les derniers siècles la seule source marquante de la richesse des Belges. Nous pouvons donc calculer de quelle prospérité ce pays aurait joui, si un commerce libre avait soutenu cette source inépuisable de biens.

L'état décroissant du commerce et de toutes les branches de l'industrie, continué malheureusement jusqu'au gouvernement de la maison de Bourgogne qui en réunissant plusieurs provinces de la Belgique sous sa domination, commença la dernière réunion des dix-sept provinces des Pays-Bas. Ce succès était réservé à la sagesse

de Charles-Quint, petit-fils de Marie de Bourgogne. Sous ce règne à jamais mémorable, peu de temps suffit pour rendre ces provinces les plus riches, les plus heureuses de l'Europe. Commerce, manufacture, industrie, tout prospérait au plus haut degré. L'Espagne retira moins de richesses du Potosi et du Mexique que les Pays-Bas n'en recueillirent de leur industrie, effet naturel du retour de sa liberté et de sa réunion.

En politique la fortune est comptée pour rien, la sagesse seule est tout. La prospérité des Pays-Bas sous Charles-Quint, prouve bien cette vérité. Les Belges, il est vrai, étaient déjà plus ou moins heureux sous la domination de la maison de Bourgogne, sur-tout sous Philippe I^{er}., autrement appelé le Bon (1). Ce bonheur cependant n'était que l'aurore d'un jour sans nuage, que leur préparait la sagesse profonde de Charles-Quint. Ce monarque né dans la Belgique était doué d'un génie

(1) Il supprima les douanes entre les provinces soumises à sa domination; dès ce moment le commerce intérieur devint plus florissant; il protégea ces foires si renommées, et où toutes les nations se disputaient les produits des belles manufactures de laine, auxquelles Louvain sur-tout devait sa réputation et ses richesses. Mais ce commerce concentré ne fit que prouver à quel commerce actif les Belges pouvaient prétendre, si les circonstances un jour donnaient un libre essort à tous leurs moyens qui pour la plupart restaient enchaînés.

qui embrassait tout ce qui pouvait rendre sa patrie véritablement heureuse. Il se pénétra d'abord de cette vérité que la Belgique séparée et rivale de la Hollande ne pourrait jamais prospérer. Dès ce moment il mit tout en œuvre pour former cette réunion, et il y réussit. Ce qui chez d'autres aurait été l'effet de l'ambition, ne fut chez lui que la preuve de l'amour qu'il nourrissait pour ses peuples.

Mais le bonheur devait s'éteindre avec lui, et s'anéantir pour toujours dans la Belgique. La tyrannie et l'intolérance de Philippe II, rompirent encore une fois tous les liens; et le fanatisme qu'on confondit avec la religion, rendit les Belges sourds à la voix persuasive de Guillaume de Nassau, qui ne proposait la réunion qu'avec la ferme persuasion que le bonheur du Belge devait en être le résultat. Cette idée anima seule sa grande âme; il le prouva en fondant la république de Hollande, dont il aurait pu devenir le souverain. Ce grand homme, dit M. de Bentivoglio, réunissait l'activité, la libéralité, le talent de la parole à la plus profonde connaissance des affaires; personne ne sut mieux que lui ménager les esprits, et gagner les suffrages. Il était brave comme César, prudent comme Caton, et justifia pleinement sa devise *mediis tranquillius in undis*. Cet homme illustre par tant de vertus tendit aux Belges une main protectrice et amie, il leur fit

voir un bonheur certain. Mais ils étaient aveugles ; ils préférèrent prêter l'oreille aux discours insidieux de Moulart, et devinrent malheureux. Telle est la bizarrerie de l'esprit humain ; il ferme les yeux à la lumière, est sourd à la voix de la raison, dès qu'on attaque ses préjugés.

Ce faible exposé tiré de notre histoire doit suffire pour prouver que le caractère dominant des Belges le porte invinciblement vers le commerce, l'industrie et la navigation ; qu'ils furent constamment malheureux chaque fois qu'on mit des entraves à ce penchant indomptable, qui les engagea même à renoncer à ce qu'ils avaient de plus cher, à leur patrie. Ainsi plusieurs individus portèrent le tribut de leur courage aux Hollandais et s'illustrèrent par leurs exploits. Ainsi le vaillant Martin Behaim se plaça au rang des premiers marins, en découvrant en 1460 les îles Açores, où il établit une colonie, qui par la sagesse de son organisation devint dans la suite très-florissante. Ainsi l'intrépide navigateur Hennepin d'Ath, découvrit en 1680 le Mississipi et la Côte du Canada.

Les Hollandais sont encore redevables à un certain Guillaume Usselinks, négociant d'Anvers, établi à Amsterdam, des notions qui facilitèrent leurs établissemens aux Indes Occidentales. Il enrichit cette nation de la première carte maritime pour les voyages en Amérique.

L'histoire nous prouve encore que les Belges ont été constamment malheureux sous une domination étrangère, et qu'ils le seront toujours, si long-temps qu'ils seront gênés dans leurs inclinations : que le seul bonheur constant dont ils ont réellement joui n'exista pour eux que lorsqu'ils étaient réunis aux autres provinces des Pays-Bas, avec les habitans desquelles ils forment une même nation, douée des mêmes sentimens, du même caractère et animée d'un même intérêt.

Examinons maintenant l'état civil et politique de la Belgique sous la domination Espagnole.

Tout le monde connaît la révolution terrible, causée par l'impolitique de Philippe II, et qui lui fit perdre les sept provinces Unies, séparées depuis lors de la Belgique pour jamais. Le fanatisme seul pouvait faire de deux frères unis par tous les liens du sang, ayant le même héritage, deux rivaux implacables. L'histoire se plaît à retracer la cause de cette cruelle séparation, comme l'effet d'une différence d'opinions religieuses, qui dans ce temps bouleversaient toute l'Europe sous le nom de réformation. Le vulgaire répète cette assertion sans examen. Il se trompe par ce qu'on le trompe, et c'est ainsi que l'erreur se multiplie et finit par étouffer la vérité. La réformation dans le principe ne fut qu'un prétexte pour rendre la guerre générale,

en lui donnant une forme religieuse. Il est constant que les Belges se révoltèrent les premiers contre Philippe II, qui ne tenait point ses capitulaires, et que le clergé de ce pays s'arma contre le cardinal de Granvelle, qui créa 14 nouveaux évêchés d'après la bulle du pape Paul IV, en 1559. La réformation fit les premiers progrès dans le sein même de la Belgique, et notamment dans les villes d'Artois, Tournay, St.-Omer, Ypres et Lille, où l'on prêchait ouvertement la réformation au commencement de l'année 1566, tandis qu'on n'a commencé à la prêcher en Hollande qu'au commencement de 1567. On ne comptait en Hollande que peu de sectateurs de ces nouveaux dogmes, tandis qu'à Anvers on avait déjà une église protestante, qui fut la première établie dans les Pays-Bas. En Hollande tous les chefs de la révolution étaient catholiques, depuis Guillaume de Nassau, les Brederode et le Egmont. Pendant long-temps même on ne chercha point à s'affranchir de la domination Espagnole. Par-tout il n'y eût que des émeutes populaires contre la tyrannie qu'exerçaient les gouverneurs Espagnols : ce ne fut que dans la suite que ces émeutes prirent le caractère d'une révolution nationale par la faute des Espagnols, qui déclarèrent la guerre contre les révoltés, guerre de religion dans la Hollande.

Elle ne s'était allumée que parce que Phi-

Jippe II, ne voulait point licencier les trou-
 pes étrangères en vertu de sa capitulation ,
 et qu'il exigeait une charge pécuniaire très-
 onéreuse. Cette guerre à la vérité avait son
 foyer dans la Hollande et non dans la Belgi-
 que, la conséquence en était simple. Les Hol-
 landais étaient plus tyrannisés par le duc
 d'Albe que les Belges ne l'avaient été sous
 Marguerite de Parme. Ce ne fut qu'après
 que les Espagnols eurent imprimé un ca-
 ractère religieux à cette guerre, que les
 Hollandais se décidèrent à embrasser gé-
 néralement la réformation, non par effet de
 conviction, mais par le désir d'augmen-
 ter leurs forces, de les centraliser et de
 se séparer éternellement des Espagnols. Ce
 fut le commencement de la révolution.
 Les Hollandais n'adoptèrent donc la réfor-
 mation que par politique, tandis que les
 Belges en repos chez eux l'embrassèrent
 véritablement par une conviction de con-
 science; et l'histoire démontre que l'adop-
 tion était tellement générale, que sans les
 succès étonnans du prince Alexandre Far-
 nèse et de l'évêque Mathieu Moulart, son
 plénipotentiaire, toute la Belgique aurait
 été protestante et alors ne se serait point
 séparée de la Hollande. Farnèse reconquit
 par les armes toutes les provinces déjà dé-
 tachées de l'Espagne par l'effet du principe
 religieux, tandis que Moulart ramena l'Ar-
 tois, le Hainaut et la Flandre, par l'élo-
 quence de ses sermons, par sa prudence et

par son adresse. Ce ne fut qu'après ces succès étonnans, que se fit la pacification de Gand en 1576, et que fut dicté l'édit perpétuel en 1577, qui en était une conséquence.

La force de tout temps fut un droit illégitime, mais tout puissant à l'aide de la terreur qu'il répand autour de lui. C'est ainsi que de nos jours l'acte de la confédération du Rhin fut signé contre l'intérêt et les sentimens de tous les peuples et que les Hollandais ont eu l'air de demander un roi et leur réunion à la France.

Farnèse maîtrisa les esprits et les Belges se recourbèrent sous le joug oppressif des Espagnols. Cependant la haine contre l'Espagne était bien aussi générale dans la Belgique qu'en Hollande: ici elle était passive, là elle devenait active parce que la cause n'était point la même; la tyrannie qu'exerçait cette puissance en Hollande était plus prononcée. Cette situation parfaitement conforme s'est répétée sous nos yeux. On ne saurait disconvenir que la haine contre le gouvernement despotique des Français n'était pas aussi prononcée dans la Belgique que dans la Hollande. En effet elle resta passive dans la première tandis qu'elle éclata dans la seconde par une révolte spontanée: dans la Belgique des administrateurs doux et humains avaient su mitiger la sévérité de leur gouvernement, tandis que dans la Hollande des monstres exécrables exerçaient un despotisme mille fois plus affreux que leur maître.

Les Hollandais secouèrent ce joug odieux de la manière la plus noble et sans le secours de personne : les Belges sont restés tranquilles jusqu'à la fin.

Ce rapprochement de la révolution sous Philippe II, et de celle de nos jours est très-frappant, et puisque la faiblesse est la cause des fers que la Belgique a portés pendant des siècles, il est essentiel de la faire remarquer pour qu'aujourd'hui elle ne puisse plus renaître.

Alors Guillaume de Nassau, animé d'un brûlant amour pour sa patrie, accourut expressément de l'étranger pour devenir l'ame et le guide de la révolution. De même aujourd'hui Guillaume de Nassau, digne émule de son illustre prédécesseur, est venu de l'étranger, pour partager les dangers de ses compatriotes et affranchir sa patrie du joug étranger. Comme Guillaume I^{er}., il est pénétré de cette vérité qu'un intérêt commun exige la réunion de la Belgique à la Hollande : comme lui, il montre son attachement désintéressé pour la Belgique, que les préjugés et une fausse politique ont détachée de la commune patrie : comme lui, il met toute sa sollicitude à faire partager aux Belges la gloire et les succès des Hollandais, succès aussi certains aujourd'hui, qu'ils le furent pendant deux siècles : comme lui, il veut cette réunion mais libre, et due à la persuasion.

Dans la révolution contre l'Espagne,

Guillaume de Nassau envain employa tous les moyens de persuasion pour réunir les Belges aux Hollandais : les Belges furent sourds à cette voix, qui leur présageait la prospérité la plus complète, et dont la Hollande seule a joui long-temps. Ses adversaires ne voulurent voir dans les discours de Guillaume que son ambition, et dans sa personne qu'un révolutionnaire qui n'avait d'autre but en désirant la réunion, que d'augmenter sa force pour consommer son usurpation. Combien sont trompeuses les apparences ! Si les Américains avaient eu la même prévention contre Wasinghton, leur indépendance n'aurait point eu lieu, et cette nation brave et loyale ne serait point parvenue à ce degré de prospérité dont elle jouit maintenant. La Hollande méconnue, abandonnée à ses propres forces, fit seule des prodiges. Que devinrent les Belges ? Quels fruits retirèrent-ils de leur obstination impolitique ? Leur histoire sous la domination espagnole va bientôt nous l'apprendre.

Long-temps avant que la république de Hollande fut reconnue indépendante, elle gouvernait déjà des royaumes en Amérique et des empires dans les Indes. Son pavillon, couronné par la victoire, flottait en maître sur toutes les mers, et prouva, pendant 80 années d'une lutte inégale, à l'univers entier, que le génie peut terrasser la force. Par sa sage politique, la Hol-

laude fit changer l'effet de la guerre, qui par-tout ruine les Etats. Elle s'alimenta par la guerre même; ses victoires la couvrirent de ses dépenses, tandis que les richesses affluaient dans une proportion toujours croissante à des besoins qui diminuaient tous les jours.

Pendant ce temps la Belgique, sans commerce, sans industrie, dont les campagnes ne présentaient qu'un vaste champ de bataille, dut payer la faute de l'Espagne et acquitter la dette que lui avait fait contracter son asservissement à une puissance étrangère et lointaine. Ici tous les avantages personnels furent sacrifiés pour une lutte constamment désavantageuse. Cette leçon dure et cruelle pouvait avoir un terme, et les Belges plus sages, auraient pu cicatriser tant de maux, lorsque Maurice de Nassau leur fit de nouvelles propositions. Ses succès alors n'étaient plus douteux; la Hollande était par-tout victorieuse. Quoi de plus désintéressé que son invitation aux Belges de partager ses victoires et d'en profiter? Mais le même vertige aveuglait encore les esprits. Le despotisme monacal introduit par le cardinal de Granvelle, du temps de Marguerite de Parme, et auquel les Belges s'étaient enfin soumis, après avoir été les premiers à se révolter, les tenait sous son sceptre de fer. Ainsi la nation la plus faite pour être indépendante, se forgea des chaînes qui l'ac-

cablèrent pendant deux siècles, et que des circonstances bien imprévues viennent de rompre pour la dernière fois peut-être.

Enfin après 80 années de guerres et de souffrances, la paix de Westphalie se fit. Mais il n'en résulta aucun soulagement aux maux de la Belgique; tandis que la Hollande remporta tous les trophées de sa victoire. Dès que les Belges eurent pour la dernière fois refusé l'amitié des Hollandais, ceux-ci résolurent de ne plus permettre qu'ils devinssent jamais leurs rivaux. Philippe IV, par un article exprès du traité de Westphalie, fut forcé de consentir à ce que le port d'Anvers fut fermé et n'eut plus de communication avec l'Océan. La ruine entière du commerce des Belges fut le dernier fruit qu'ils recueillirent de cette cruelle guerre, de cette révolution qu'ils avaient commencée eux-mêmes.

La situation de la Belgique, depuis le traité de Westphalie, devint plus dure encore; dans l'intérieur, un régime fiscal, impolitique autant que désastreux, assignait en grande partie les revenus du prince sur le produit des douanes; et le prince étant rarement assez éclairé pour distinguer une augmentation de droits d'une augmentation de produits, les douanes devinrent de plus en plus accablantes. Sous une constitution libre il n'y avait pas de liberté de religion ~~dominante~~ et une inquisition.

affreuse, multipliait les crimes : le despotisme monacal devint épouvantable. La violation des droits des provinces était fréquente ; les Philippe y avaient introduit une justice nouvelle, sous le titre de *Conseil de sang* ; les taxes odieuses, levées par des voies plus odieuses encore, finirent par anéantir les ressources de ces belles provinces.

Au dehors, la Belgique, étrangère à son gouvernement, était, par sa position, froissée entre la France, la Hollande et l'Allemagne, qui furent presque toujours en guerre, et en établirent le théâtre dans nos contrées. Tels furent les guerres qu'alluma l'ambition de Louis XIV. D'abord celle qui dura 25 ans entre la France et l'Espagne, et qui se termina par le traité des Pyrénées en 1659, et la cession de plusieurs places importantes de la Belgique. Ensuite celle de 1667, au moment où la Belgique, négligée par l'Espagne, ne pouvait opposer aucune résistance. La paix d'Aix-la-Chapelle qui la termina en 1668, lui fit perdre les places de Binch, Charleroi, Ath, Douay, Scarpe, Tournay, Audenarde, Lille, Armentières, Courtray, Bergues et Furnes (Tr. d'Aix-la-Ch., art. 3, 4 et 18). Pendant la guerre de 1672, qui se termina par la paix de Nimègue en 1678, la Belgique perdit Valenciennes, Bouchain, Cambrai, Aire, St. - Omer, Ypres, Warwick, Warneton, ~~Peperinghe~~, Bailleul,

Cassel, Bavay, Maubeuge et Charlemont (Tr. de Nim. Fr. Esp., art. 5, 11 et 12). La guerre recommença encore en 1688. La paix qui se fit à Ryswyk en 1697, confirma à la France l'abandon de toutes les possessions acquises par les traités d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue, et en outre 82 bourgs, villages ou hameaux, que la France reçut comme dépendances de Charlemont et de Maubeuge (Tr. de Rys., art 7 et 10). Enfin par le traité d'Utrecht, en 1713, l'Angleterre et la Hollande forcèrent la cour d'Espagne à céder à l'Autriche toute la souveraineté qu'elle exerçait sur les Pays-Bas-Catholiques (Tr. d'U., art. 7 et 9). Ce tableau exact suffira sans doute pour prouver combien la domination espagnole fut funeste aux Belges,

Mais ceci nous conduit à approfondir un point de la plus haute importance, parce qu'il démontre à l'évidence que la Belgique, sans sa réunion à la Hollande, n'aura jamais ni commerce étranger, ni marine, sous quelle domination qu'elle puisse venir, tant que la Hollande et l'Angleterre existeront.

La république de Hollande qui déjà, au traité de Munster, s'était réservée la fermeture de l'Escaut, songeait alors à se former une puissance fédérative, dont l'Angleterre s'est déclarée la protectrice. Un traité, pour être solide et durable, doit renfermer un intérêt égal pour les deux contractans; sous ce point de vue, l'alliance

de l'Angleterre et de la Hollande est la plus ferme de toutes les alliances. Ces deux puissances ont un ennemi commun à redouter et un intérêt égal à défendre. L'Angleterre, par sa position locale, isolée du continent, et naturellement commerçante, devait se ménager non-seulement un débouché assuré pour son commerce, mais une influence assez puissante sur le continent. Il fallait pour cela qu'elle se liât étroitement avec un peuple voisin, qui partagea ses intérêts et ses craintes, également commerçant et maritime, et assez fort pour, au besoin, apprécier et soutenir son crédit. La Hollande seule offrit tous ces avantages réunis. L'Angleterre et la Hollande, s'unirent donc étroitement. L'effet en fut aussi prompt que décisif; car dans la première guerre que fit Louis XIV à Philippe IV ses troupes menaçant les frontières de la Hollande, l'alarme se répandit aussitôt dans le parlement anglais; aussitôt oubliant toute rivalité, terminant de suite une guerre de trente années entreprise pour soutenir l'honneur de leur pavillon, les Anglais volèrent au secours de la Hollande, et forcèrent Louis XIV à la paix. L'Angleterre par cette démarche montra à l'Europe entière combien elle regardait l'indépendance de la république nécessaire dans la balance générale. Elle le prouva plus encore lorsque Louis XIV, peu après, engagea Charles II, roi d'Angleterre, qui était personnellement

personnellement attaché à la France , à se liguer avec lui contre la Hollande en 1672. Plusieurs autres puissances entrèrent aussi dans cette ligne. La Hollande allait être perdue, lorsque le parlement anglais, désavouant la conduite de son roi, le força non-seulement à renouer à son alliance avec la France, mais à tourner de suite ses armes contre elle pour sauver la république, ce qui eut lieu le 15 Février 1674. Il fit plus; il engagea les deux branches de la maison d'Autriche à se réunir à lui pour forcer la France à la paix et à la restitution de toutes ses prises, ce qui fut effectué. C'est ainsi que la jalousie nationale s'est changée en une amitié tellement sincère, qu'elle est toujours prête à tout sacrifier pour sauver les intérêts de la république. Cette alliance devint plus forte encore, lorsque Guillaume III de Nassau fut appelé au trône d'Angleterre; dès lors ces deux puissances devinrent les arbitres de l'Europe.

Lors de la guerre pour la succession à la couronne d'Espagne, les Anglais et les Hollandais n'étaient point directement intéressés au choix des trois aspirans au trône, mais il leur importait beaucoup pour la tranquillité de la Hollande que la France ne devint point maîtresse de la Belgique; ils armèrent simultanément pour empêcher ce résultat.

Dans cette guerre les Anglais imaginèrent d'élever une barrière entre la Hollande et

B

la France, telle qu'elle pût mettre la république entièrement à couvert. Ils proposèrent donc en 1709 à l'Autriche de lui faire céder, à la paix, les Pays - Bas, à condition qu'elle céderait le droit de garnison dans les places fortes aux Hollandais et qu'elle tiendrait constamment un nombre suffisant de troupes sur pied dans la Belgique pour défendre ces provinces. L'éloignement de la Belgique, et sa situation qui l'exposait trop facilement aux incursions de la France, furent d'abord un obstacle à l'accession de l'Autriche. Cependant à force de négociations, elle consentit à recevoir ce pays sous sa domination et en prit possession sur le même pied que l'Espagne. C'est ainsi que la Belgique est venue à l'Autriche.

L'Angleterre ne se contenta pas de protéger la Hollande, mais elle voulut encore maintenir exclusivement le commerce des Hollandais, sans permettre que jamais les Belges y pussent porter la moindre atteinte.

Le traité des barrières se conclut en 1715, il fut renouvelé et amplifié en 1718. Par ce traité la Belgique demeurerait plus ou moins dépendante des deux puissances maritimes. Il y est dit : que les Hollandais seraient mis en possession des forts pour leur assurer la conservation de l'Escaut et la communication entre les parties de la Hollande et du Brabant (Tr. de Gar.,

art. 17, et Conv. de La Haye, art. 1). L'empereur s'engagea à considérer les Pays-Bas comme un seul et indivisible domaine qu'il ne pourrait jamais aliéner, diviser ou démembrer. — Il s'engagea encore, comme nous l'avons dit, à céder le droit de garnison à la république dans les places frontières et à y tenir constamment une armée suffisante pour garantir ces provinces (art. 1 jusqu'à 5 et art. 8); enfin à payer annuellement à la république la somme de 1250 mille florins de Hollande, comme indemnité des dépenses exigées (art. 14).

L'Angleterre, de son côté, s'engagea volontairement dans le même traité, dans le cas où l'on attaquerait ces barrières, à donner 10,000 hommes et 20 vaisseaux de ligne; en outre elle se chargeait de la moitié des frais.

Nous avons une preuve plus forte encore de l'intérêt que l'Angleterre porte au commerce hollandais, lorsque l'empereur Charles VI voulut faire ouvrir le port d'Ostende afin de former une compagnie de commerce pour les Indes-Orientales; quoique ce projet ne fut jamais exécuté, une guerre générale faillit être allumée dans toute l'Europe. C'était au moment où l'empereur était encore en guerre avec l'Espagne et la Savoye après la pacification d'Utrecht. Pour parvenir à ses fins, Charles VI avait fait clandestinement la paix avec l'Espagne; elle fut

signée à Vienne en 1725. Le traité renfermait une alliance offensive et défensive contre les trois puissances maritimes qui s'étaient réunies sous le nom de triple alliance pour le maintien de la paix générale, d'après les bases du traité d'Utrecht. La paix de Vienne ne pouvait point alarmer les puissances, mais on devait soupçonner quelques articles secrets. Ce qui augmenta les inquiétudes, ce fut la création d'une compagnie de commerce à Ostende au grand détriment de la Hollande; l'Angleterre ensuite attira dans son alliance la Suède, le Dannemarck et quelques princes du corps Germanique. L'Autriche fortifia son parti de la Prusse et de la Russie. Ainsi toute l'Europe était divisée pour cette querelle et prête à recommencer une guerre sanglante.

La Hollande comme la plus intéressée fit si bien qu'elle engagea l'Espagne à conclure le traité de Séville en 1729, en vertu duquel Philippe V consentit à la suppression absolue de la compagnie d'Ostende, qu'il avait garantie à l'empereur par son traité de Vienne. L'Autriche alors craignant l'effet d'une alliance aussi redoutable, proposa secrètement à l'Angleterre et à la Hollande de suspendre l'octroi d'Ostende, si ces deux puissances consentaient à garantir la pragmatique sanction, que Charles VI avait dressée en faveur de sa famille, et que la France ne voulait pas

reconnaître. La proposition fut acceptée et l'Europe désarma.

L'on voit par ce fait combien il importe aux puissances maritimes qu'il ne s'en établisse plus d'autre sur l'Océan, et que l'Angleterre sacrifiera tout plutôt que de le souffrir.

Il faut conclure de tout ceci que la Belgique, tant qu'elle ne sera point partie intégrante de la Hollande, n'aura jamais ni navigation ni commerce extérieur.

Examinons maintenant le sort de la Belgique sous la domination Autrichienne.

D'abord nous venons de voir qu'il n'existait point de commerce pour les Belges au-dehors; quant à celui intérieur il était entravé par une législation vicieuse, qui investissait les tribunaux ordinaires de la connaissance des affaires commerciales, sur lesquelles prononçaient des juges étrangers à toutes les connaissances que cette partie de leurs attributions aurait eu le droit (1) de réclamer.

(1) Il existait encore d'autres causes qui ruinaient le commerce dans la Belgique. D'abord le droit de mettre des taxes sur l'importation et l'exportation des marchandises, prérogative du prince, dont une grande partie des revenus était fondée sur les douanes. Ce droit datait de Philippe II. Il s'allie difficilement avec une constitution libre et avec les intérêts du commerce, car quand un prince veut augmenter ses revenus en augmentant les droits de douane, il tarit bientôt la source de ses richesses.

Le commerce intérieur alimente le commerce ex

La constitution politique du pays était fondée d'abord sur les capitulations royales, qui devaient borner le pouvoir du souverain et maintenir les droits et privilèges de la nation :

Sur l'existence des états provinciaux qui devaient être les défenseurs de ces capitulations :

Et sur une justice nationale nommée *la Cour de Brabant*.

Voilà les trois bases fondamentales auxquelles il faut ajouter encore quelques prérogatives, comme celles de se taxer soi-même, de former dans le sein des états un pouvoir législatif, par rapport au pays.

Mais cette constitution toute favorable qu'elle put paraître, ne laissait point que d'être très-désavantageuse à la partie la plus intéressante de la nation. Le régime féodal en faisait la principale base ; un clergé nombreux, indépendant et despotique absorbait toutes les richesses territoriales ; une noblesse superbe, riche et puissante, nour-

térieur ; c'était le seul qui restait aux Belges, mais le système en était également vicieux. Tels étaient les privilèges exclusifs, accordés à des compagnies qui avaient seules le droit de transporter les marchandises par eau et par terre. Telles étaient les entraves perpétuelles occasionnées par les nombreux bureaux de douane établis pour la recette des droits entre les différentes provinces de la Belgique dont chacune conservait son indépendance, ses revenus séparés, et avait aussi le droit d'établir des taxes comme bon lui semblait.

rissait les préjugés les plus défavorables au reste de la nation. Quant au peuple, on ne le connaissait que dans les corporations.

Le souverain lui-même était sujet : il avait les mains liées par les anciennes capitulaires de Charlemagne, dont Philippe II avait juré l'observance pour la forme, mais que dans le fait il n'avait jamais tenue. Ce sont toujours ces mêmes capitulations qui servent de fondement à la constitution des Belges ; ce sont elles qu'autrefois les souverains étaient forcés de jurer à leurs grands vassaux aux détrimens de leurs peuples. Ce sont elles qui mettent toutes les franchises du côté des deux premiers ordres et toutes les charges du côté du peuple ; qui permettent une justice territoriale et particulière, et s'opposent à une justice légale et souveraine ; où le droit des charges est entièrement la propriété des nobles, car le tiers état n'est composé que d'un député de chacune des villes de Bruxellès, Louvain et Anvers pour tout le Brabant. Ces mêmes capitulations n'avaient rien de stable et changeaient chaque fois d'après les circonstances favorables à ceux qui les dictaient. Il y était dit que les Belges se croyaient légalement affranchis de toute obéissance, de tout serment de fidélité, du moment que le souverain dérogeait d'un seul point à la lettre de ces capitulaires. De-là une méfiance récipro-

que, entre le gouvernement et les gouvernés; de-là un état de guerre continuel entr'eux; dès-lors plus d'harmonie. Un souverain peut-il faire le bien, si chaque fois que l'intérêt général exige une augmentation momentanée de subsides, il doit commencer par s'humilier devant ses sujets, et leur présenter une requête dans la forme la plus respectueuse, sans être sûr encore de réussir dans sa demande. Tel était cependant le fond de la constitution des Belges que les intéressés seuls réclament en étouffant la voix de la multitude.

Si une capitulation était un traité mutuel, elle devrait se faire d'un commun accord. Mais ici, les sujets en dressent les articles et disent : ce ne sera que sous ces conditions que nous consentons de vous regarder comme notre souverain légitime. Nous concevons que la faiblesse autrefois a pu y souscrire, mais il serait inconcevable de croire qu'une puissance légitime s'y soumit en ce moment.

Les capitulations dans les derniers temps n'étaient donc qu'un acte coutumier de l'ancienne féodalité qu'un souverain acceptait pour la forme, mais auquel il ne se croyait soumis qu'autant qu'il le voulait bien. Joseph II a bien vérifié cette assertion. Dans ce cas quels moyens restent alors à la nation, ou plutôt à la petite portion de la nation intéressée pour rétablir ses droits ? Les réclamations ? Mais elles n'ont point été enten-

dues ni des Philippes ni des Lorrains (1). Il ne reste donc que la révolte qui est ordinairement le remède qu'emploie la faiblesse contre la force. Tel fut le sort des Belges en 1787. Quel fruit en retirèrent-ils ? Une guerre civile, c'est-à-dire le plus terrible des fléaux, une dévastation complète, la destruction de toutes les branches de l'industrie et à la fin une soumission servile, après avoir fait des milliers de victimes.

La législation suprême dont les capitulaires donnent le droit aux états ne devient réelle, que lorsque la puissance exécutive s'y trouve réunie. Or, ici cette puissance n'était qu'entre les mains du souverain. La révolution sous Philippe II, en 1559, commença par le clergé, parce qu'on diminua ses droits et privilèges, parce que le Cardinal de Granvelle créa 14 nouveaux évêchés qu'il dota des revenus du clergé et des monastères existans, en dépit des capitulaires qui n'en admettaient que quatre. En 1787, la révolution commença par le clergé à cause de la suppression des couvens, mesurée occasionnée par les besoins qu'éprouvait l'empereur pour alimen-

(1) Dans ce cas, dit la constitution, les Belges ont le droit de se choisir un autre maître. Mais cette clause n'est-elle pas illusoire ? Les temps ne sont plus où une province pouvait s'affranchir impunément ; et d'ailleurs peut-on s'imaginer qu'un souverain tel que l'empereur d'Autriche souffrirait une désertion pareille. Il serait du moins très-dangereux de l'essayer.

ter la guerre contre les Turcs. Malgré la révolte, les couvens ne furent point rétablis, et le clergé réclama envain ses énormes richesses. En 1559, on se plaignit des infractions faites aux capitulaires de la part du souverain qui ne devait être que protecteur et qui cherchait à devenir despote. En 1787, on se plaignit également des infractions faites aux capitulaires et de l'acheminement vers le despotisme. Ainsi nous voyons que de tous temps les souverains liés tachèrent constamment de briser ces liens, et que le peuple travailla sans relâche à les resserrer de plus en plus ; état véritablement malheureux, et qui mine sourdement la force d'une nation.

Les Belges peuvent-ils donc dire qu'en général ils étaient réellement heureux sous la domination autrichienne ?

Soyons sincères et de bonne-foi. Autrefois les Belges étaient libres, actuellement ils sont soumis à une cour noble et loyale à la vérité, mais trop éloignée, trop étrangère à leurs intérêts. Autrefois le commerce faisait fleurir toutes les branches de l'industrie et de l'agriculture ; actuellement aucun commerce n'a lieu, et celui qui pouvait seul exister fut entravé dans son principe par une législation vicieuse, comme nous l'avons dit. Autrefois les richesses ne s'employaient que pour rester en circulation ou enrichir le particulier ; actuellement tout va à Vienne, qui a toujours

été pour les Pays-Bas une pompe aspirante, et ne refoulant jamais. Autrefois l'agriculteur ne prenait les armes que pour défendre ses biens ; actuellement les Belges doivent assister aux sièges d'Ismaïl et de Belgrade, payer 40 mille hommes pour n'avoir que 15 mille soldats et cela dans un pays ouvert de tout côté, et qui dans un moment de guerre doit être envahi avant que le moindre secours y puisse arriver. Autrefois les Belges étaient souverains chez eux ; actuellement cette souveraineté n'est qu'illusoire : un ministre étranger gouverne les états, au moins influe puissamment sur leurs délibérations : et un général en chef qui soutient le ministre, rend encore la souveraineté de la Belgique infiniment plus précaire.

Telle était la situation des Belges sous la domination Autrichienne. Ne serait-il donc point possible de maîtriser les circonstances actuelles, et de préparer un avenir plus heureux, de profiter enfin d'une longue et douloureuse expérience ?

Aujourd'hui la Belgique, par un concours bien inattendu de circonstances est redevenue libre et indépendante. D'un côté cédée formellement par l'Autriche, de l'autre abandonnée par une puissance qui lui a retiré sa protection, elle se trouve rendue à elle-même, sous la surveillance toutefois de l'intérêt général. Cette position est un bonheur auquel elle ne devait

plus s'attendre ; et il ne fallait pas moins qu'une révolution totale en Europe pour effectuer ce prodige. Voici la Belgique dans la même situation politique, mais infiniment moins fâcheuse, que du temps de la pacification de Gand. Elle peut écouter non-seulement la voix de sa dignité personnelle, mais celle de ses véritables intérêts ; elle peut ouvertement avouer son vœu et réparer les erreurs de ses pères. Cette démarche décidera si le pays le plus beau, le plus fertile, habité par un peuple brave et industrieux, veut enfin devenir aussi le plus heureux. Voudrait-il s'abaisser à devenir servilement le jouet du sort ou du hasard ?

Mais les Belges sont-ils les maîtres de leur destinée ?

Ils l'étaient parfaitement avant le départ des Français ; leur voix comme celle de leurs voisins aurait été toute prépondérante, et les conditions qu'ils auraient exprimées étant en rapport avec l'intérêt général, auraient probablement fixé leur sort. Car ceux à qui actuellement est dévolu le droit d'en disposer, auraient mis dans la balance où se pèsent les grandes destinées de l'Europe, l'intérêt de tout un peuple uni, et dont l'acquiescement à la cause de l'humanité aurait été un accroissement prodigieux de force. Cet à-propos est manqué. Un autre se présente. A la paix générale, où les intérêts de toutes les puissances seront dis-

cutés , les Belges bien d'accord entr'eux ; peuvent exprimer leurs vœux et le faire appuier , soit par la puissance même à laquelle ils désirent appartenir , soit par une autre puissance, neutre mais prépondérante. Le temps des Républiques est passé : il est hors de doute que la Belgique devra appartenir à l'une ou l'autre puissance , soit en partie , soit en totalité. Mais quelle sera cette puissance ? Sera-ce l'Autriche , sera-ce la Hollande ? Nous ne nous croyons pas en droit de décider cette question délicate ; mais nous pouvons au moins analyser les avantages réciproques avec impartialité.

Jusqu'ici, il est presque certain que la grande majorité se prononcera pour l'Autriche. Cette majorité se divise en trois partis bien distincts. A la tête se trouve celui des états. Ce parti plus attaché à la constitution du pays qu'à la maison d'Autriche , fonde ses désirs sur la réintégration de l'ancien ordre des choses dans son entier , c'est-à-dire de sa souveraineté , avec l'espoir de l'avoir moins limitée encore. Il espère faire revivre dans toute sa force les capitulaires de Philippe II , et enchaîner de nouveau son souverain. Il désire le rétablissement des états provinciaux composés comme avant des 3 ordres de l'état , avec leurs libertés , chartres et prérogatives ; le rétablissement des provinces , des terres seigneuriales , des justices locales avec tous leurs privilèges , exemptions ,

enfin avec tout l'attirail de l'ancien régime féodal. Il désire reprendre le droit de se taxer lui-même, le droit législatif, et celui de n'être jugé que par ses pairs ou juges nationaux. Pour cet effet, il veut le rétablissement de la cour de Brabant. Mais cet espoir est-il fondé sur quelque vraisemblance ? Les souverains aujourd'hui ne ressemblent plus à ceux du temps de Charlemagne ; ils veulent être souverains chez eux et non de simples administrateurs, soumis à leurs sujets. Ils n'admettent plus de capitulaires, plus de ces constitutions mixtes et barbare des siècles reculés. Si la Belgique revient à l'Autriche, et que ce soit là la décision des puissances alliées, l'Autriche recevra la Belgique comme un domaine de sa monarchie, en toute souveraineté, comme l'avait possédée la France, sans chartres, exemptions ou privilèges, et elle la gouvernera d'après le mode qu'elle trouvera bon d'établir. La politique plus éclairée sent que l'unité de principe dans les administrations comme dans les lois, peut seule bien gouverner un grand état. Cette vérité, nous en convenons, n'est pas avantageuse pour quelques individus privilégiés, mais elle est fondée par la raison sur le bien général.

Si donc le parti des états ne désire revenir à l'Autriche, que dans l'espoir de voir revivre le passé, son amour est aussi faible, que son espoir est fragile.

Le second parti est celui du clergé. Il est encore nombreux, et son crédit est assez puissant parce qu'il gouverne l'opinion publique. Mais l'attachement pour la maison d'Autriche de ce parti nous paraît aussi peu désintéressé, que celui des états, avec lequel il se lie d'intérêt dans le désir du rétablissement des trois ordres, ce qui fait remonter le clergé au premier rang ; avantage qui rejaillit jusque sur le simple curé.—Le clergé ne désire-t-il pas encore sa réintégration dans tous ses droits, franchises et immunités ? N'espère-t-il pas le rétablissement des monastères, couvens et abbayes, la restitution de tous les biens et propriétés, que Joseph II et les Français ont aliénés ?—Mais un souverain peut-il, sans compromettre son propre crédit, ordonner une restitution, qui bouleverserait les fortunes de la majeure partie de ses sujets, sans procurer le moindre avantage, ni à l'état, ni à la religion ? L'existence de tous ces monastères est reconnue si peu avantageuse, que dans tous les états on les supprime. Nous sommes loin de désirer que le clergé perde ses droits, sa dignité ou son aisance ; la politique tient ces points pour nécessaires ; mais le bien public exige que chaque classe de l'état soit circonscrite dans les bornes qui lui sont naturelles. Or le bien de la religion exige que ses ministres soient dans une honnête aisance, qu'ils jouissent d'une liberté morale et d'un rang élevé, tel que

peut le prescrire le respect dû à la religion ; car le respect personnel n'est dû qu'à une conduite sans reproche à laquelle tout individu est appelé par devoir.

Or il n'est pas vraisemblable que le parti du clergé voie accomplir ses desirs par sa réunion avec l'Autriche , et du moment où il se verra déchu de son espoir , son attachement s'anéantira.

Le dernier parti enfin est celui connu sous le nom de parti français. Il renferme tous les employés de ce gouvernement et tous les acquéreurs des biens nationaux. Ce parti craint le retour de l'Autriche , parce qu'il croit avoir à redouter une réaction qui lui serait mortelle ; mais cette crainte nous paraît aussi peu fondée que l'espérance des autres.

Tel est l'esprit véritable qui dirige les trois partis. Maintenant l'intérêt général de la nation entière est-il de se réunir encore à l'Autriche.

Pour que l'avantage qu'une nation doit recueillir soit réel , il doit convenir à la nature de son sol , à sa situation politique et au génie de son peuple.

La constitution de la monarchie Autrichienne sera vraisemblablement celle que les Belges devront adopter sans distinction. Elle est parfaitement en accord et entièrement adaptée aux mœurs et habitudes des différens peuples qui composent cette monarchie ; mais elle ne convient en aucune

manière aux Belges. Les changemens que le souverain daignerait y faire pour eux seulement, dépendront uniquement de sa volonté, et il est impossible de les prévoir. Mais ce qui ne variera point, c'est sa position politique, sa rivalité avec la France. Or la Belgique, voisine et limitrophe de la France, sera éternellement exposée à être envahie, et comme elle est très-éloignée du point central de son gouvernement, il s'en suivra qu'elle sera conquise avant que l'Autriche puisse y envoyer des secours, qui devront en faire la conquête de nouveau, et y maintiendront ainsi le théâtre de la guerre. Les secours à envoyer seront encore sujets aux plus graves inconvéniens, parce qu'ils devront faire 200 lieues sur des territoires étrangers, qui peuvent refuser ou permettre le passage. Cet éloignement seul rend la Belgique entièrement étrangère à l'Autriche.

Nous avons prouvé combien le génie de cette nation penche pour le commerce et la navigation ; en appartenant à l'Autriche, elle appartiendra à la puissance la moins maritime et la moins commerçante de l'Europe. Quant au commerce avec les états voisins, la Hollande et l'Angleterre ne permettront jamais que celui de la Belgique prenne la moindre consistance. Les productions de ses fabriques subiront le même sort ; elles ne pourront entrer dans aucun des pays voisins, qu'en payant des droits énormes, qui les rendront plus chères

que celles du pays , même que les productions des manufactures anglaises. Enfin la Belgique conservera ses ports sans oser s'en servir.

L'Autriche , dont les provinces avoisinent six grands états , sera souvent dans le cas d'avoir des démêlés et des guerres dans lesquels les Belges devront prendre part , sans en retirer le moindre avantage , et qui leur seront toujours étrangères. Sous ces considérations , la Belgique ne pourra être regardée que comme une colonie continentale de l'Autriche. Il nous paraît donc que l'avantage qu'aurait ce pays à retourner sous la domination de l'Autriche ne peut être bien grand.

Celui qu'en retirerait l'Autriche n'est pas moins précaire. Le seul qui se présente est que la Belgique étant un pays riche pourrait alimenter son trésor et amortir une partie de sa dette énorme. Pour le reste , le temps passé a prouvé combien la Belgique était une charge pour le souverain , qui n'a jamais négligé une occasion de l'échanger , soit contre la Bavière , soit contre l'état vénitien , possession qui lui couvient infiniment plus en ce qu'elle arrondit ses états et la rend aussi puissance maritime.

L'Autriche jamais n'a attaché un grand prix à la possession de ce pays , et il est très-probable qu'aujourd'hui elle en met moins encore , et qu'une indemnisation en

Italie lui conviendrait davantage. Aussi elle n'a encore fait aucune démonstration pour en reprendre possession.

Il est indubitable que si l'Autriche revendiquait la Belgique comme son ancienne propriété, aucune puissance ne la lui disputerait. Car la cession qu'elle en a faite au traité de Luneville, peut être regardée comme une cession forcée, telle que toutes celles qu'a dû faire la Prusse depuis son traité de Bâle. Encore ici la cession n'est point directe, c'était plutôt une échange contre l'état vénitien. Or, si l'Autriche se désiste de cette possession pour rétablir l'état *ante bellum*, elle rentre de plein droit dans sa souveraineté de la Belgique. Mais alors elle aurait, de même que toutes les puissances belligérantes, envoyé ici un commissaire général pour en prendre possession et y rétablir ses droits et sa constitution. C'est ainsi que le roi de Prusse l'a fait à mesure que les Français furent chassés de ses provinces; le roi d'Angleterre dans le pays de Hanoovre, et le prince d'Orange dans la Flandre et le Brabant hollandais. Ici personne ne s'est présenté, aucune troupe autrichienne n'a accompagné les armées prussiennes, qui seules ont conquis ce pays et en dirigent l'administration au nom des puissances alliées; ce, qui prouve clairement que le sort de ce pays est entièrement indécis. Si l'Autriche encore ne s'est

point expliquée formellement, c'est qu'elle désire faire entrer ce pays en compensation à la paix générale pour une autre indemnisation.

Nous croyons donc que ce ne serait ni un bonheur pour les Belges de revenir sous la domination de leur ancien maître, ni un avantage pour l'Autriche de s'y rétablir.

Voyons maintenant si la réunion de la Belgique à la Hollande serait plus ou moins avantageuse pour elle, tant sous le rapport de l'intérêt général que sous celui particulier, et examinons ensuite si cette réunion convient aux autres puissances de l'Europe.

Nous avons dit et prouvé que les Belges et les Hollandais ne sont qu'un même peuple, doué du même génie, ayant les mêmes inclinations, parlant la même langue, ayant le même intérêt à soutenir, les mêmes ennemis à redouter et la même prospérité à attendre. De tant de rapports naît une alliance directe formée par la nature, et qui devient indissoluble par la raison que toutes les parties se trouvent parfaitement en contact.

La nature ne se trompe jamais, ses résultats sont toujours constans, tant qu'on ne l'opprime point. L'histoire de ce pays nous démontre que les Pays-Bas réunis, sans égard aux temps et aux circonstances, ont joui de la plus grande prospé-

rité, et que chaque fois que cette réunion a cessé, le bonheur a cessé avec elle. La nature étant invariable, les mêmes rapports existent, donc les mêmes effets doivent encore être produits par les mêmes causes.

La Hollande, pendant deux siècles, non-seulement est reconnue puissance indépendante, souveraine et libre, mais son existence est devenue absolument nécessaire au système politique de l'Europe. Cette vérité a été généralement reconnue et appréciée de toutes les puissances maritimes et continentales. Elle continuera donc d'exister. Sa puissance militaire était peu de chose, mais sa puissance fédérative et maritime et ses finances la faisaient aller de pair avec les états du premier ordre. C'était aussi l'effet de sa politique franche et loyale. Le génie de son gouvernement a fait une grande puissance d'une petite puissance territoriale; en multipliant ses moyens, il a multiplié ses ressources. C'est ainsi que la république, très-petite en Europe, se trouvait grande en Amérique, puissante en Asie et respectable en Afrique. Des royaumes, des empires dans les autres parties du monde lui étaient soumis et attachés souvent exclusivement par la douceur et la justice de son gouvernement.

La Hollande, par l'intégrité du caractère de ses habitans, s'est formée un crédit illimité, qui était alimenté par un commerce sans bornes. De cette manière

le plus petit état de l'Europe est devenu le plus riche et le plus heureux. Cette félicité nationale et réelle y faisait affluer des étrangers de toutes les nations ; on ne leur demandait que de l'honnêteté, pour les enrichir, les protéger, et bientôt après ils se confondaient avec les naturels du pays. De cette manière la Hollande alimentait son armée, sa marine et ses colonies, en ménageant sa population qui était toujours croissante. On ne demandait point à ces étrangers de quel pays ils étaient, quelle croyance ils professaient ; on se contentait de savoir qu'ils étaient laborieux et instruits, pour leur accorder toute la liberté civile et religieuse. Jamais nation ne fut plus tolérante.

Maintenant c'est de cette nation que les Belges peuvent espérer de devenir partie intégrante, et même par le fait partie prépondérante, en jouissant, dès ce moment, de tous les avantages qui ont coûté des siècles à acquérir. C'est sous cette égide toute puissante que les Belges peuvent vivre et s'adonner sans gêne à toute l'étendue de leur industrie. Plus grande et plus peuplée que la Hollande, la Belgique ne pourrait jamais en être une province détachée ni étrangère ; elle ferait nécessairement une partie de la souveraineté même, une partie active du tout. Dans l'instant ses ports s'ouvriraient à toutes les branches de commerce ; elle jouirait du crédit des Hollandais jusqu'à ce que le sien fut établi,

et profiterait de leurs colonies dans toutes les parties du monde ; elle coopérerait à former directement des traités de commerce avec les puissances étrangères, où elle plaiderait ses avantages. Ce commerce, d'abord actif, serait protégé par une marine dont la gloire ne s'est jamais démentie, et qui ne tarderait point à augmenter son lustre par le penchant qu'ont les Belges pour la navigation. Ce commerce extérieur, en donnant un débouché au commerce intérieur, doublerait ses ressources, vivifierait ses fabriques, ses manufactures et son agriculture, source des matières premières. Plus de douanes dans l'intérieur depuis le Texel jusqu'à la France ; une circulation que rien n'entraverait, rendrait bientôt aux Belges les plus beaux jours de leur histoire.

Réunis aux Hollandais, ils deviendraient législateurs civils et politiques ; leur administration ne serait point choisie hors du pays.

De cette manière seule les Belges sortiraient d'une condition entièrement dépendante pour devenir véritablement souverains.

En terminant cet exposé succinct mais exact de la situation de la Belgique, cette analyse fidèle de son histoire et de ses rapports avec les nations qui l'ont gouvernée, nous croyons devoir encore répondre aux différentes objections fondées

que nous avons entendu faire sur sa réunion avec la Hollande.

1°. La différence de religion.

2°. La crainte de devoir partager une dette énorme qui paraît accabler la Hollande.

3°. Les taxes à supporter.

4°. La supériorité du commerce établi depuis long-temps en Hollande sur celui des Belges.

5°. La concurrence désavantageuse entre les fabriques de la Belgique et celles de la Hollande.

6°. La grande supériorité que conservera toujours la Hollande, comme province commerçante, sur la Belgique, comme province agricole.

7°. Les sommes immenses qu'exige l'entretien des digues dans toute la Hollande.

8°. Enfin les Belges craignent que l'Angleterre ne veuillent forcer l'Autriche à reprendre leur pays, en vertu du traité des barrières.

PREMIÈRE OBJECTION.

Différence de religion.

La religion certainement est un point essentiel et des plus importants; sans elle un état ne peut être bien gouverné.

Les Belges essentiellement attachés à celle qu'ils professent, refusent d'appartenir à une puissance protestante, parce qu'ils redoutent le sort de l'Irlande.

Ils

Ils craignent une partialité dérivant de cette distinction de religion dans les emplois administratifs et politiques, et un choc continuel d'opinions. Nous devrions d'abord nous expliquer ce qu'on entend par religion. Le culte que l'on rend à la divinité, est le premier des devoirs de l'homme, la base de tout état social, donc le principe de toute organisation politique. Toute religion a pour principe l'amélioration et le bonheur temporel et spirituel de l'homme. Dès-lors toutes les religions fondées sur ce principe sont bonnes; elles peuvent différer plus ou moins dans leurs dogmes ou leurs cérémonies, mais elles ne diffèrent en rien pour le fond. Autrefois l'intolérance ruinait les états. C'est elle qui fit perdre à Philippe II les sept Provinces-Unies; c'est pour elle que Ferdinand et Isabelle dépeuplèrent leurs états par l'expulsion des Maures et des Juifs; que Louis XIV perdit une grande partie de son industrie nationale par la révocation de l'édit de Nantes; que les Belges perdirent leurs fabriques sous Venceslas, duc de Brabant. Autrefois on confondait le fanatisme avec la religion, et l'on vit naître l'inquisition avec toutes ses fureurs; aujourd'hui plus éclairé on veut de la religion mais point de fanatisme.

A un souverain sage et éclairé il importe peu quelle religion professent ses sujets. La foi est une chose que personne

C

n'a le droit de violer ; chacun doit être libre de croire ce qu'il imagine le plus propre à former son bonheur. La politique exige seulement que cette croyance ne trouble point la tranquillité publique, qu'elle n'empêche point un homme d'être bon citoyen, ou utile à sa patrie. Cette vérité a été sentie de presque tous les gouvernemens. La Belgique seule n'avait point de liberté de religion ; et nulle nation au monde n'a été de tous temps plus tolérante que les Hollandais : toutes les religions, tous les cultes connus en Europe y professaient ouvertement leurs cérémonies religieuses ; personne n'était troublé dans l'exercice de sa croyance, ni gêné dans ses opinions.

Que craignent maintenant les Belges d'une simple différence d'opinion ? Qu'ils ne soient point admis également à toutes les charges ? Le fait prouve le contraire. Dans toute la Hollande les catholiques aujourd'hui partagent toutes les charges. A Amsterdam où les catholiques forment le très-petit nombre de la population, le prince y a nommé un bourguemaître catholique ; à Breda, à Bois-le-Duc et par-tout ailleurs où les catholiques forment la majorité, la régence y est composée dans une égale proportion de majorité. Il en est de même pour les charges à la cour : le prince vient de nommer deux chambellans catholiques.

Les Belges craignent-ils de ne pas jouir

d'assez de considération ? Mais si la Belgique était réunie à la Hollande, les quatre cinquièmes de tout le royaume seraient catholiques et leur prépondérance s'établirait par le fait sans que le souverain pût en diminuer l'influence. Toutes les charges et dignités produiraient toujours quatre cinquièmes en faveur des catholiques sur un cinquième pour les protestans. La considération vient en partie de la puissance ; or ici la puissance est bien du côté des catholiques.

Les Belges disent qu'ils redoutent le sort déplorable des catholiques irlandais. Cette comparaison ne peut jamais se faire de bonne foi. Si la Belgique revenait à une grande puissance protestante, dont elle ne formerait qu'une province détachée, dans ce cas peut-être elle devrait obéir passivement, non comme l'Irlande vis-à-vis de l'Angleterre, mais comme la Belgique devrait obéir à l'Autriche, si sa réunion avait lieu avec cette puissance. Mais la Belgique sera partie intégrante de la Hollande, ce que l'Irlande n'a jamais été pour l'Angleterre. L'Irlande n'était qu'un domaine, une conquête, tandis que la Belgique formerait la partie la plus grande du royaume des Pays-Bas.

Tant de personnes se plaisent à discuter sur le sort des catholiques irlandais ; mais qu'il nous soit permis de dire que la plupart en parlent sans connaissance de cause.

On se contente de répéter ce que l'animosité française a propagé par-tout , dans l'intention d'assouvir sa haine contre les Anglais. Le fait est que la situation des catholiques irlandais , que l'on se plaît à dépeindre sous des couleurs si sombres , était bien celle existante sous le gouvernement du roi Edouard III , qui promulgua la loi de *Kilkeney* ; de Charles II , qui confirma la loi fondamentale de 1668, nommée *The act of settlement* ; de la reine Anne qui en promulgua d'aussi violentes en 1703 et 1709. Mais on ignore , ou pour mieux dire on veut ignorer combien leur sort est changé depuis que le gouvernement aussi glorieux que paternel du roi Georges III , par l'acte de 1778 , a donné aux catholiques le droit de propriété ; par celui de 1782 , a ôté toute distinction entre les catholiques et les protestans ; par celui de 1793, a donné aux catholiques le droit de voter à l'élection des membres provinciaux au parlement , et les a admis indistinctement à remplir les charges judiciaires et de magistrature provinciale. Le gouvernement a porté l'équité jusqu'à mitiger pour l'Irlande l'acte du *Test* , et celui de corporation qui avait été introduit en 1676. Depuis ce moment les catholiques jouissent de tous les droits et avantages compris dans l'acte de *Habeas Corpus* , le boulevard de la liberté anglaise.

Mais retournons à notre point principal , dont nous ne nous sommes écartés que

pour prouver combien on abuse de la crédulité publique.

Les Belges réclament la maison d'Autriche , parce que , disent-ils , du moins la religion sera protégée et dominera sous un prince catholique : il est incontestable que le catholicisme dominera , mais il est tout aussi incontestable que l'empereur ne partagera pas sa souveraineté avec le clergé , sur-tout depuis qu'il a été replacé dans les bornes que la nature et la raison lui assignent. Les Belges conserveront leur religion dans toute sa pureté et leur croyance dans toute sa liberté , et cela doit suffire parce qu'au-delà rien ne serait raisonnable. Mais les catholiques en Hollande jouissent de ce même avantage , de cette même étendue de liberté religieuse. Quels avantages plus grands les Belges trouveront-ils sous la domination Autrichienne, que sous le souverain des dix-sept Provinces. La liberté de conscience est un devoir sacré dans tout état bien administré, et l'on peut dire que de tout temps les catholiques en Hollande furent même plus catholiques qu'en France , car le pouvoir spirituel du St.-Siège n'y fut point limité.

Quant à l'avantage qu'on retire de ce qu'un souverain professe la même religion , il est imaginaire. Où la grande majorité professe la même croyance , là elle devient dominante par le fait. Si le souverain professait aussi cette croyance , que deviendrait

alors le petit nombre de protestans ? C'est lui qui aurait tout à redouter. Au reste ce dernier point est-il nécessaire pour produire le bonheur d'une nation ? L'histoire nous démontre le contraire. Personne certainement ne sera tenté de nier que les Saxons n'aient été très-heureux sous le gouvernement paternel de l'électeur Auguste de Saxe ; ce monarque, cependant était catholique, et il régnait sur un peuple protestant. — Le Landgrave de Hesse-Cassel, père de l'électeur d'aujourd'hui était également catholique, et tous ses sujets qui l'aimèrent beaucoup étaient protestans.

Il n'y aura donc pas de choc d'opinion à redouter en Hollande après la réunion, parce que la tolérance forme le fond de son gouvernement, et que le souverain a promis à ses sujets catholiques qu'il signerait un concordat avec le pape.

Donc la religion ne peut point être un obstacle à la réunion.

DEUXIÈME OBJECTION.

La dette de la Hollande.

Il faut d'abord poser en principe, que pour bien juger la dette d'un état on doit la comparer avec ses revenus, ses ressources ordinaires et extraordinaires, bases de son crédit. La dette de la Hollande ressemble assez à celle de l'Angleterre, que

tout le monde se croit encore en droit de juger, et que bien peu de personnes connaissent. Depuis long-temps en comparant la dette anglaise avec celle de la France, on se plaît à prédire la ruine prochaine de l'Angleterre, et pourtant cette puissance existe et prospère, au point qu'elle peut solder l'Europe entière sans faire aucun emprunt forcé. Et voilà comme on juge et combien la manie des comparaisons est vicieuse! Il est impossible de présumer la ruine du crédit d'une nation, d'après l'énormité de ses dépenses, aussi long-temps qu'elles sont en parfait rapport avec sa richesse nationale. Aucun pays en Europe ne doit être comparé à l'Angleterre, qui peut, par ses richesses, supporter des taxes doubles et triples sans attaquer son état de prospérité. Une dette ne devient accablante que du moment où elle attaque la richesse directe d'un état. Mais tant que le crédit qui est la véritable boussole des finances se soutient, l'accroissement de la dette ne porte point atteinte à la richesse nationale.

Il en est de même dans la Hollande où la dette était en parfait équilibre avec les ressources de ce pays. Pendant le 18^me siècle on compte que la dette publique s'est accrue de 350 millions de florins, et que lors de la révolution, en 1795, la dette fondée montait à 600 millions. Cette somme paraît énorme, lorsqu'on considère qu'après la paix d'Aix-la-Chapelle en 1748,

le gouvernement amortit une grande partie de celle qui existait alors. Malgré cela le crédit de la république est resté invariable : la preuve de ce crédit est évidente ; pendant que toutes les puissances payaient 5 et 6 pour cent, la Hollande seule ne donnait que 2 et demi, et malgré ce revenu infiniment petit les étrangers de tous les pays préféraient y placer leur argent ; on comptait donc en général plus sur la solidité du crédit Hollandais, que sur le gain qu'offraient les autres puissances. Ce qui le prouve plus encore est que presque constamment les obligations hollandaises restèrent au pair, et montèrent même en 1780 à 108 pour cent, tandis que celles des autres puissances variaient entre 50 et 90.

Le crédit de la Hollande s'est maintenu jusqu'en 1795, époque de l'envahissement de cette république par les français, c'est-à-dire jusqu'à l'anéantissement total de son commerce. Dès - lors toutes les ressources ont tari, la dette s'est accrue d'une manière effrayante par l'administration vicieuse des différens gouvernemens qui se sont succédés, et par les demandes exagérées des Français. Cependant, au grand étonnement de l'Europe entière, les intérêts de cette dette se payaient assez régulièrement. En 1807 la dette permanente montait à 999,102,852 flor., et la dette éventuelle à 163,724,400, ce qui fait ensemble une somme de plus d'un milliard, portant en

intérêts 34 millions , qui furent payés, malgré que la Hollande depuis 12 années fut en état de guerre par mer et par terre. Une remarque essentielle , c'est que de cette dette énorme la province de Hollande seule supportait à elle seule les 4 cinquièmes , et y faisait face.

Napoléon , lors de la réunion de la Hollande à la France , tierça les revenus de cette dette et porta les intérêts à payer annuellement à 12 millions à-peu-près , ce qui réduisit effectivement la totalité de la dette par rapport à ses intérêts pour toutes les provinces réunies à la moitié de celle qu'avait la province de Hollande seule dans les momens de son plus grand crédit. Ce tiercement ne réduisit point le capital des avances qu'avaient faites les particuliers mais au lieu de deux et demi pour cent , ils ne retirèrent plus que cinq huitièmes pour 100 d'intérêts.

On doit conclure de tout ceci qu'au moment où l'on rendrait le commerce à la province de Hollande , elle pourrait seule se charger de la totalité de la somme de ses intérêts , sans compromettre son crédit , et sans le secours des autres provinces ; que la province de Hollande n'attend pour cela que la paix. Pendant la seule année de tranquillité dont elle a joui en 1802 , on trouve sur ses registres qu'elle seule avait pour 80 millions en assurances , sans compter ce qu'elle avait assuré en An-

gleterre. Pour avoir une simple idée des richesses que la Hollande mettait en circulation , on peut jeter les yeux sur le dernier tableau de l'année de guerre en 1794, dont le produit était moindre que les autres années , et on y trouvera encore 320 millions de florins , sans y comprendre les assurances. Pour se convaincre combien son commerce était important , on peut examiner les registres des douanes de la ville d'Amsterdam pour l'année de guerre 1804, et l'on y verra que cette ville seule reçut dans son port 2799 vaisseaux marchands. Il conste donc évidemment de ce faible mais suffisant exposé , que la dette de la Hollande unie est inférieure à ses ressources , dès que le commerce lui sera rendu , et que les Belges ne doivent point redouter une dette que la seule province de Hollande pourrait supporter avec facilité ; enfin que si la République en temps de guerre a pu payer 34 millions d'intérêts , il lui sera aisé d'en payer 12 millions sans le secours des Belges et après la paix.

Mais si les Belges craignent tant de porter les charges d'une dette étrangère , combien ne doivent-ils pas plus redouter ce fardeau , en revenant à l'Autriche , dont la dette depuis long-temps attaque le capital national , qui n'a plus de ressources , dont le pays est épuisé et où le mal augmente de jour en jour.

L'Autriche , dont la situation financière

ressemble à celle qu'a éprouvée la France, sous le régime des assignats, aura bien plus de peine à rétablir ses finances : et quoiqu'un gouvernement éclairé y porte toute sa sollicitude et qu'il ait donné sa confiance à des hommes du plus grand mérite, il est à craindre que le mal venu à un tel excès se trouve sans remède, à moins que des circonstances imprévues ne changent le cours naturel des choses. Ce cas pourrait exister par la réunion de la Belgique, pays riche encore, qui en sacrifiant tous ses moyens par dévouement ou par devoir, pourrait fermer peut-être une brèche aussi effrayante. Mais si l'intérêt personnel et national était écouté, quelle en serait la conséquence ? Les Belges redoutent la réunion avec la Hollande qui a une dette proportionnée à ses ressources immenses, et ils désirent revenir à l'Autriche. Ce calcul est-il bien sagement médité ?

TROISIÈME OBJECTION.

Les taxes.

Il est un principe incontestable, c'est que les besoins d'un état augmentent en proportion des progrès de son industrie : or comme l'industrie a plus que triplé ses produits en Hollande depuis Guillaume I^{er}, on ne peut calculer les dépenses exigées aujourd'hui pour l'état, d'après celles de ce temps, où l'argent était plus rare et les

besoins moins pressans. Il est encore peu juste de comparer les taxes d'un pays avec celles établies dans un autre. Mais il est toujours certain que les taxes même les plus élevées peuvent se soutenir à l'aide des progrès de l'industrie nationale, et voilà la véritable échelle de proportion.

La Hollande par la richesse de son industrie et son commerce pouvait supporter des taxes doubles et triples sans attaquer son état de prospérité; tandis que dans la Belgique, sous la domination autrichienne, le tiers de ces taxes aurait détruit son existence; parce que toute charge, pour qu'elle n'accable point, doit provenir d'un superflu de revenus de la nation. Dans le cas contraire elles ne peuvent porter que sur les capitaux somptuaires, ce qui appauvrit et ruine les habitans; ou bien sur le capital national, ce qui attaque la richesse de l'état jusque dans sa source. Que la Belgique par sa réunion puisse donner un libre cours à toutes les branches de son industrie, et elle augmentera ses revenus et elle pourra payer les taxes les plus fortes avec plus de facilité qu'elle n'a payé ses taxes ordinaires.

QUATRIÈME OBJECTION.

Supériorité du commerce de la Hollande.

Les Belges craignent que, par suite de la réunion, le commerce de la Hollande n'écrase le leur.

Nous avons déjà dit que le commerce était un échange entre les nations et les particuliers , du superflu contre des objets de nécessité. Le commerce est actif ou passif. Le premier seul enrichit les états et les particuliers , parce qu'il peut donner plus qu'il ne doit recevoir. Le commerce passif qui est l'inverse pour le principe , l'est aussi pour l'effet. Il en résulte qu'il est donc de l'intérêt de tous de rendre le commerce aussi actif que possible. Pour atteindre ce résultat , il est nécessaire que tous les ressorts d'un état soient tendus vers ce but , qu'une liberté entière ouvre toutes les veines du produit national , que l'on encourage l'industrie dans toutes ses branches , et qu'on facilite la circulation tant extérieure qu'intérieure. Or cette liberté doit être donnée également et indistinctement à tout individu , parce qu'il importe peu au gouvernement d'où lui viennent ses richesses , par quelle source elles affluent , pourvu qu'elles arrivent. Aucune nation au monde , plus que la Hollande , n'a été pénétrée de cette vérité , que rien n'est plus nuisible , plus contraire à l'intérêt public et au développement de l'industrie , que les octrois et prérogatives exclusives , aussi n'en accordait-elle jamais.

Il importera donc peu au gouvernement si les sources de son revenu proviennent du commerce d'Amsterdam ou d'Anvers , de Rotterdam ou d'Ostende ; mais il lui

importe qu'elles arrivent , et pour cela le commerce doit - être parfaitement libre. Si maintenant le commerce trouve plus de facilité , moins de dangers à Anvers qu'à Amsterdam où l'arrivée des vaisseaux est très-difficile , il se portera naturellement à Anvers. Alors les négocians d'Amsterdam ne tarderont pas à s'établir dans la ville d'Anvers , parce que l'intérêt personnel les y conduira.

Lorsqu'un gouvernement par de sages lois a facilité au commerce ses opérations , c'est aux intéressés à s'entendre , et en ceci encore leur intérêt les guide naturellement. C'est ainsi que le commerce s'est reparti dans la Hollande. D'abord le port de Rotterdam étant situé plus avantageusement pour le commerce avec l'Angleterre , tous les négocians peu à peu s'y établirent et le commerce de cette ville devint par le fait presque exclusif avec l'Angleterre , quoique toutes les autres villes conservassent le même droit d'y commercer. C'est ainsi qu'Amsterdam embrassant tout le commerce en général , se dirigea cependant spécialement sur les grandes Indes et le Nord de l'Europe : que Dordrecht qui a un port trop petit pour les vaisseaux des Indes choisit pour elle le commerce des échelles du Levant et sur-tout avec la Norvège. Chaque direction de commerce avait choisi son emplacement le plus convenable. Le port de Middelbourg que

la nature vient de combler en partie renfermait les richesses de l'Amérique. Ce ne fut pas ici l'effet du choix. Les premières possessions des Hollandais dans le nouveau monde appartenaient autrefois exclusivement et en toute propriété à quelques familles de la Zélande qui en avaient fait la découverte et y avaient élevé des établissemens. Telle était entr'autre la colonie de Essequibo et Demerary ; mais un commerce lointain qui exigeait des dépenses énormes sur-tout pour le protéger, fut cause qu'on érigea une compagnie pour chacune de ses branches, en n'admettant dans ces compagnies directrices que les plus grands intéressés, et cela sous la protection du gouvernement. Ces compagnies forment le gouvernement souverain de toutes les colonies et tout individu qui est propriétaire d'une certaine quantité d'actions dans un de ces commerces peut devenir directeur ou membre d'une de ces compagnies sans qu'il ait besoin d'être Hollandais.

Le commerce va employer des milliers de bras dans la Belgique, qui jusqu'à présent étaient oisifs, et n'attendaient que le moment où la navigation serait ouverte.

Autrefois la Hollande gagnait des sommes immenses par le commerce du frêt, qui était le soutien de sa marine. Par une négligence impardonnable, ce commerce s'est anéanti ; il ne tient qu'aux Belges de

le faire renaître à leur avantage , et de le rendre une principale branche de leur prospérité. La construction et l'armement des bâtimens exigent le concours d'un grand nombre d'articles fabriqués. La construction d'un seul vaisseau emploie une quantité immense de productions du pays et du commerce. Et quel pays est plus propre pour atteindre ce but que la Belgique , qui renferme dans son sein presque toutes les matières premières ? Sous ce seul point de vue la navigation va faire de ce pays une manufacture immense et dont on ne peut trop prévoir l'importance par la suite.

Mais ce n'est pas le seul avantage ; le débouché donné à toutes les productions des fabriques , est un point non moins important. Quant au commerce du frêt, celui-ci est constamment favorable, en ce qu'il constitue une partie de la valeur des marchandises ; il est clair que les consommateurs étrangers sont seuls obligés de payer ce frêt au profit de la nation qui se charge du transport. D'un autre côté, la valeur des marchandises diminue dans la balance générale du commerce, en raison du prix du frêt, puisque celui-ci est tout-à-fait gagné.

Quant à la position maritime de la Belgique , par rapport au commerce , elle est toute à son avantage. Les ports d'Anvers et d'Ostende sont préférables même à ceux d'Amsterdam et Rotterdam : les vaisseaux qui sont destinés pour Amsterdam doivent

passer par le Texel, dont l'entrée est difficile, ensuite attendre un vent favorable pour parcourir tout le Zuyder-Zée, dont la navigation est lente et dangereuse, et il n'est pas rare que les grands navires ne parviennent à leur destination qu'en déchargeant une partie de leur cargaison.

Le port de Middelbourg se comble de jour en jour davantage, au point que déjà les grands vaisseaux ne peuvent plus y arriver. La Meuse devant Rotterdam a vu former au milieu de son lit un banc de sable qui augmente continuellement au sud-ouest de la ville, et donne de fortes craintes pour l'avenir.

Le port d'Anvers seul présente bien plus de facilités et un transport moins long. Cette ville a de plus un bassin admirable et toutes les commodités que le commerce peut désirer.

La position continentale de la Belgique présente les mêmes avantages. Située entre la France et la Hollande, coupée par les plus belles routes et plusieurs canaux qui facilitent la circulation, elle doit être l'entrepôt du commerce avec la France, l'Allemagne et la Suisse, et pour cet effet est plus favorablement située que la Hollande.

Il nous paraît donc évidemment prouvé que la crainte des Belges sur le sort de leur commerce, en cas de réunion, est absolument chimérique.

CINQUIÈME OBJECTION.

Concurrence des fabriques.

Les manufactures ne peuvent fleurir que là où elles trouvent un débit assuré et un gain certain. On n'acquiert ces avantages que par une supériorité dans la qualité du produit, ou en le débitant à plus bas prix que ne peuvent le faire les nations voisines : le gain sur les marchandises manufacturées ne devient constant qu'à raison de ce qu'on trouve chez soi les matières premières et que la main-d'œuvre y est à bon compte. Or aucun pays est-il mieux situé pour atteindre ce but que la Belgique, qui possède le sol le plus productif et tout ce qui peut alimenter les fabriques de productions indigènes. Mais à quoi servent ces objets manufacturés, si l'exportation n'en alimente continuellement la source ?

Pour les fabriques existantes en Hollande, elles ne peuvent jamais faire le moindre tort à celles de la Belgique. Si elles sont de même nature, elles courent les mêmes chances ; jouissant de la même liberté, la main-d'œuvre peut seule y faire une différence, et cette différence est encore à l'avantage des Belges. Telle est la balance, par exemple, entre les fabriques des draps de Vervier et celles de Leyde. D'autres y gagnent plus encore ; telles sont

celles de toiles, parce que les Belges ont à eux les matières premières qu'ils vendent aux Hollandais. Mais en général les manufactures en Hollande sont peu nombreuses, et celles qui s'y trouvent sont absolument étrangères à celles des Belges. La raison de leur petit nombre est claire et naturelle. Un commerce considérable produit chez une nation les mêmes effets que les mines les plus abondantes d'or et d'argent; les richesses survenues si promptement par ces deux sources aiguillonnent la cupidité; chacun veut être marchand ou mineur.

Le luxe s'empare alors de tout le monde; chacun ne veut plus être artiste ou fabricant que sous la condition de très-gros bénéfices. Ce défaut de fabricans fait nécessairement passer les manufactures à la nation qui est la moins riche, et chez qui, par conséquent, la main-d'œuvre est à plus bas prix.

C'est là le sort que les Hollandais ont éprouvé par l'accumulation du numéraire en circulation. La disette d'ouvriers en a été le résultat et a presque anéanti toutes les fabriques en Hollande.

Il y en a cependant qui sont sûres de fleurir, parce qu'elles sont inimitables. Telles sont celles de céruse, blanc de plomb, du sel de Saturne, du minium, de la litharge artificielle. Ensuite viennent les raffineries, qui, de tout temps, ont

été portées dans ce pays au plus haut point de perfection, comme les raffineries du *spermaceti*, ou blanc de baleine, celles du sucre et sur-tout les raffineries en grand de camphre et de borax, dont les procédés sont encore des secrets nationaux cherchés envain par les plus habiles chimistes des autres nations. Ajoutons encore la coupe des diamans et les fonderies de canons et de cloches. Certes, aucune de ces fabriques ne peut porter ombrage à celles qui enrichissent les Belges. La crainte qu'ils éprouvent pour le sort de leurs manufactures, n'est donc pas plus fondée que celle qu'ils ont élevée sur celui de leur commerce.

SIXIÈME OBJECTION.

Supériorité des pays commerçans sur les pays agricoles.

C'est une erreur de croire que dans tous les pays les provinces agricoles sont soumises aux provinces commerçantes. Sous aucun gouvernement sage et bien constitué, on ne trouve aucune province soumise à une autre; une saine législation ne peut pas créer des lois oppressives pour une partie, sans attaquer la justice directe du corps entier. Le droit politique, qui prend sa source dans le droit naturel, est libéral : il appartient à tous sans distinction; son application seule, d'après la nature des choses, peut varier. C'est ainsi que, pour

exprimer plus justement l'assertion des Belges, on devrait dire que les provinces agricoles sont toujours inférieures aux provinces commerçantes, mais seulement sous le rapport du crédit et des richesses. C'est absolument comme si l'on disait que les provinces qui renferment des mines riches et fécondes, sont supérieures aux provinces agricoles : mais tout est relatif et se compense dans la balance politique, qui impose nécessairement plus les provinces riches que celles qui ont moins de ressources, et alors l'équilibre se rétablit.

Qu'une province agricole soit inférieure à une province commerçante, c'est dans la nature des choses : le commerce est une mine riche et inépuisable, dont les ressources infinies embrassent une infinité de productions ; tandis que l'agriculture ne présente que des produits limités et uniformes. On ne peut donc faire ici de comparaison ; mais l'on peut assurer que l'agriculture doit prospérer par le commerce qui exporte son superflu et qui augmente la consommation. Les provinces agricoles, sans le commerce, seraient bientôt dans un état de dépérissement. Que deviendraient les riches et fertiles provinces de la Pologne sans les villes de Thorn et Dantzick ?

L'agriculture est aussi une branche de commerce qui se lie essentiellement aux autres branches ; sans cela on verrait bientôt l'agriculteur ne cultiver que pour sa

propre consommation , et le pays deviendrait pauvre et malheureux.

Le corps politique d'un état ressemble parfaitement au corps humain : comme lui il est composé de différens membres qui s'entr'aident et se soutiennent réciproquement. Or la nature ne donne point la force indistinctement et également à tous les membres, mais à proportion de leur utilité. Plus la force générale augmente, plus toute l'organisation doit s'en ressentir ; mais aussi la moindre atteinte, la moindre négligence qu'on porte à la plus petite portion du système, fait souffrir tout le corps entier. Il en est de même en politique.

Au reste, tous les pays éprouvent le même sort. Nulle part toutes les provinces d'un même pays sont également commerçantes, comme elles ne sont jamais également productives, et cependant nulle part une province n'est soumise à une autre. La Belgique une fois réunie à la Hollande, aucune différence n'existera. Autrefois la province d'Utrecht, entièrement agricole, était une des plus riches de la république, et sa richesse était foncière. La Zélande était également très-commerçante et très-agricole, et il serait difficile de dire quelle des deux sources était la plus productive.

SEPTIÈME OBJECTION.

Entretien des digues de la Hollande.

La constitution des digues dans la Hol-

lande exigeait une législation particulière ; dont le pouvoir exécutif était confié au corps des nobles. Sans entrer dans aucune dissertation sur les digues , étrangère d'ailleurs à ce sujet , nous nous bornerons à dire qu'elles sont des remparts qui protègent les terres basses et labourables ; elles les empêchent d'être submergées par l'énorme quantité d'eau qui se décharge par la Hollande et qui forme la masse d'une grande partie de celles qui coulent au centre de l'Europe. L'entretien de ces digues est une affaire purement domestique , répartie dans les quartiers où elles servent , et dont les frais sont supportés par les gens intéressés , c'est-à-dire , par les propriétaires fonciers. Toutes les terres sont divisées en verges , et chaque verge a un numéro qui se répète sur les digues. Il s'en suit qu'un grand propriétaire a un nombre proportionné de numéros de digues à entretenir sous sa responsabilité. Le tout est sous la surveillance d'une commission du corps des nobles , dont tous les membres doivent présenter une certaine quantité de terres non hypothéquées pour avoir un intérêt direct dans l'entretien des digues. Lors de la rupture d'une digue , le quartier ou l'arrondissement entier où elle a lieu , se trouve seul chargé de la réparer. Si la somme exigée pour cet ouvrage est trop forte pour être remplie par les voies ordinaires , on la négocie , et elle devient une dette à terme

pour cette partie chargée de la province, sans compromettre les taxes de l'état, qui sont étrangères à cette administration. La loi fondamentale à ce sujet est si rigoureuse, que lorsqu'on répare une digue, le propriétaire le plus voisin doit fournir les terres, sans distinction de personne; celui-là alors souffre le plus. Cette même loi ordonne que si dans la distribution des dépenses sur les terres, il s'en trouve de grévées, elle doit suffire à la dépense générale avant de liquider la dette personnelle; et lorsque les terres qui supportent une telle taxe extraordinaire ne peuvent point suffire par leur valeur capitale, le propriétaire doit suppléer. Lorsque sa fortune ne le permet pas, on recherche le propriétaire prédécesseur, et l'on remonte ainsi jusqu'à la concurrence de cette cote-part. Jamais l'entretien des digues ne peut devenir une charge pour l'état, même pas une charge directe pour toute une province; ce sera toujours un objet domestique. Les Belges donc ne peuvent nourrir une crainte légitime à ce sujet.

HUITIÈME OBJECTION.

Exécution du traité des barrières.

La dernière objection des Belges contre la réunion, c'est de savoir si l'Angleterre en vertu du traité des barrières ne pourrait point forcer l'Autriche à reprendre possession

session de ce pays. Cet argument étant un point de droit public, nous allons le réfuter par les traités mêmes qui sont les lois fondamentales de ce droit.

Les traités en général se divisent en deux espèces, les traités directs et les traités indirects ; les premiers sont ceux qui se forment librement entre deux parties intéressées et doivent renfermer un intérêt réciproque. Tels sont les capitulations, les traités de paix, d'alliance, de commerce, de subsides et de limites. Ces traités peuvent se rompre par le fait, ce qui établit un état de guerre, ou par le droit, c'est-à-dire, par un consentement mutuel, libre et volontaire.

Les traités indirects sont ceux de neutralité et de garantie qui, formés entre deux ou plusieurs parties, ne se consolident que par l'assentiment ou la coopération d'une autre partie indirectement intéressée à leur maintien et exécution qu'elle doit surveiller. Cette partie neutre, alors devient le juge naturel et légitime du traité dont elle s'est déclarée garante et se trouve appelée comme arbitre en cas de différens. Ces traités ne peuvent se rompre par un simple consentement mutuel des contractans directs, sans une adhérence formelle de la partie garante à qui seule est déferé le droit d'en juger. Si maintenant la partie garante y consent formellement par acte de convention, le traité est annullé de droit ; si elle

D

y consent tacitement par le changement des circonstances qui appellent d'autres intérêts ou fixent d'autres bases, le traité se rompt de fait. En général enfin, tout espèce de traité est annulé par un traité postérieur du même genre, s'il n'est point rappelé dans le dernier. D'après ces lois bien reconnues de toutes les puissances de l'Europe, nous disons que le traité des barrières formé entre l'Autriche et la Hollande, et garanti par l'Angleterre, est annulé par le fait et par le droit, sans pouvoir jamais être rappelé. Nous allons nous en convaincre.

Nous avons vu plus haut que le but du premier traité de barrières conçu en 1709 et exécuté en 1715, n'était dans son principe qu'une espèce de préliminaire dans la pacification générale du traité d'Utrecht convenu entre la France, l'Angleterre, la Hollande et l'Autriche, à qui l'on proposa la possession des Pays-Bas-Espagnols, dont la France promit la cession à faire par le duc d'Anjou. Cet offre à l'Autriche fut faite sous la condition expresse qu'on y élèverait une ligne militaire pour couvrir la république de Hollande, contre les tentatives futures de la France. Ce qui formait le but principal de ce traité.

L'Autriche au commencement ne désirait point la possession de la Belgique, qui comme un domaine étranger et lointain, ne lui présentait aucun avantage. Mais il

importait à l'Angleterre dans l'intention de protéger la Hollande son plus intime allié et son propre commerce, que la Belgique ne revint jamais ni à la France ni à la maison d'Anjou, influencée par le cabinet de Versailles; au contraire qu'elle fut possédée par une puissance neutre, active et rivale de la France. Les négociations à ce sujet ne furent terminées qu'en 1715, où le traité des barrières basé sur le plan de 1709 fut ratifié. Ce traité fut amplifié en 1718.

Ce traité n'était pas uniquement conçu contre la France; il empêchait aussi l'Autriche de faire dans la suite des tentatives sur la Hollande, ou de gêner son commerce. Il a eu son plein succès jusqu'au temps où la politique de l'Europe a plus ou moins changé son système par l'élévation de deux nouvelles cours au rang des premières puissances, la Prusse et la Russie. La première devenue l'allié naturel de la République et la seconde fortement influencée par le cabinet de St.-James formaient une barrière assez puissante contre la France, qui par suite des guerres ruineuses que l'ambition de Louis XIV avait perpétuées, s'était affaiblie au point que sa puissance déclinait constamment, et ne paraissait plus directement à redouter. La Hollande de son côté s'était formée une ligne frontière de la plus grande force et dès ce moment les places fortes de la Bel-

gique lui devenaient à charge. Ce fut en 1781, que l'Autriche réclama les barrières et l'anéantissement du traité de 1718. Dans ce moment la Hollande était en guerre avec l'Angleterre. Le traité ne pouvait donc pas être légalement annulé ; mais on dressa un acte de convention purement ministériel dans lequel la Hollande en fit la cession et s'engagea d'y faire consentir l'Angleterre lors de la paix, ce qui eut lieu le 20 Mai 1784. La Hollande se réserva expressément la fermeture de l'Escaut, et en forma un article exprès dans son traité avec l'Autriche du 8 Novembre 1785.

De cette manière le traité des barrières a été formellement annulé, toutes les formalités ont été observées. Donc son application ne peut plus se faire légitimement. Cette vérité est incontestable, l'Autriche l'a prouvé par le fait, en faisant démolir ces forteresses comme une suite de cette cession.

Après avoir réfuté toutes les objections possibles contre la réunion de la Belgique avec la Hollande et démontré qu'il en résulterait au contraire un bonheur réel, il nous reste encore quelques mots à dire sur d'autres avantages particuliers, il est vrai, mais trop importants pour les passer sous silence.

D'abord la noblesse si illustre dans la Belgique, si jalouse de ses droits, conserverait tous ceux qui ne sont point contrai-

res au bien général. Le projet de constitution qu'a fait former le prince en Hollande, démontre que le souverain, d'après ses propres expressions, ne veut accepter qu'une souveraineté limitée, que le droit législatif appartiendra exclusivement aux états généraux, de même que la création des taxes. Ce même projet rétablit les états provinciaux, c'est donc rétablir l'essence de la constitution, à laquelle les nobles Belges étaient si attachés.

Une monarchie quelconque ne peut exister sans noblesse; la nature des choses l'a désignée comme intermédiaire entre le souverain et le peuple, et cette noblesse doit de toute nécessité être distincte, parce qu'en la relevant on relève la dignité du trône. Montesquien a dit : point de monarchie sans noblesse, et point de noblesse sans monarchie. La Hollande comme république même sentit la nécessité des conserver ses nobles et leurs droits. Du moment où une monarchie voudra essayer de s'en passer ou la confondre avec le peuple, elle ne pourra plus exister. Cette vérité est bien démontrée dans la constitution Anglaise, où les droits sont si parfaitement égaux; on y voit cependant la chambre des lords comme première cour souveraine, seule occupée par la haute noblesse.

Quant au prince que l'amour de son peuple a placé sur le trône, il n'a d'autre ambition que celle de rendre son peu-

ple heureux ; il est humain, doux , animé d'un esprit juste et conciliant. Il aime les Belges parce qu'il les estime comme ses compatriotes ; ce qu'il a prouvé par son décret du 10 Janvier 1814, lorsque la Belgique , encore occupée par les troupes françaises , renfermait un grand nombre de hollandais dont plusieurs mêmes étaient emprisonnés , et paraissaient réclamer le droit de représaille. Mais le prince n'écoutant que l'impulsion de son cœur , ordonna de retenir les Français comme otages et de rendre de suite une entière liberté aux Belges , avec la faculté de rester en Hollande ou de retourner dans leurs foyers , au moyen des passe-ports qu'il leur fit délivrer. Les plus dignes d'entreux restèrent même dans les postes qui leurs avaient été confiés , et plusieurs recurent des places dans l'armée.

Le souverain en Hollande a donné l'exemple qu'on ne doit point revenir sur le passé. En renonçant à tous ses domaines , qu'on avait vendus comme bien national , il légitime et veut qu'on respecte toutes ces ventes. L'espoir de la réunion de la Belgique avec la Hollande , est-il fondé sur quelque probabilité raisonnable ? Cette réunion peut-elle être en rapport direct avec l'intérêt des puissances de l'Europe ? C'est ce qui nous reste à examiner.

L'Angleterre , cette puissance loyale et dont la prépondérance ne peut plus être

contestée , a montré formellement qu'elle ne voulait point faire la paix , sans que la France rétablisse ou reconnaisse l'indépendance de la Hollande , dont l'existence se lie si étroitement avec la sienne. Nous avons prouvé combien l'intérêt politique et commercial de cette puissance exige la reconnaissance de la Hollande , non de la Hollande affaiblie , de la Hollande insignifiante , mais aggrandie , riche et capable de pouvoir maintenir par ses propres moyens sa dignité et son indépendance contre celui qui voudrait la troubler. Or cet agrandissement , ces avantages ne peuvent s'acquérir que par la réunion avec la Belgique , c'est-à-dire , la Belgique garantie elle-même par sa ligne de Vauban , qu'elle a droit de réclamer de la France pour tous les trésors qu'elle lui a sacrifiés , et parce que l'Espagne en a fait la cession contre la foi des capitulations royales existantes alors. Pour faire revivre la Hollande , il faut nécessairement étendre les ressources de son commerce , et la Belgique peut parfaitement remplir ce but. L'histoire entière prouve que l'Angleterre ne permettra jamais , ni que la Belgique reste à la France , ni qu'elle récupère son commerce aux dépens de la Hollande , sous une domination étrangère. L'Angleterre a été puissance directrice dans cette guerre , elle sera aussi très-prépondérante à la paix. Si donc elle désire cette réunion , comme depuis 1799 tout donne

lieu de le croire avec certitude , aucune puissance ne s'y opposera. D'ailleurs le mariage prochain du prince héréditaire d'Orange avec la princesse royale d'Angleterre forme un nouveau lien entre ces deux cours souveraines , et ce mariage ne peut être l'effet du hasard , mais est calculé nécessairement sur l'intérêt de ces deux peuples qui resteront toujours séparés.

La Prusse voisine de la Hollande , affaiblie pour un siècle , tant par la tyrannie odieuse que les Français y ont exercée , que par le dévouement sans exemple dans l'histoire qu'elle déploie en ce moment , devra jouir d'un parfait repos pour cicatriser ses profondes blessures. Elle trouve dans la Hollande agrandie et puissante , une barrière forte et formidable qui la met à couvert contre la France , et lui donne un allié de plus. Cette barrière sert également à la basse Allemagne , et couvre tout le Nord , par la diversion que la Hollande serait en état de faire dans le sein même de la France , à chaque guerre que cette puissance voudrait entreprendre dans la suite.

Quant à l'Autriche elle ne désire plus le retour de ce pays , sur-tout si les puissances alliées veulent approuver l'échange qu'elle en a fait contre l'état Vénitien qui avoisine ses états héréditaires , et qui la rendrait puissance maritime , ce que l'Angleterre est seule intéressée à favoriser ou à empêcher.

La Russie est trop éloignée de ces contrées pour y avoir un intérêt direct autre que celui de ne jamais permettre que la Belgique revienne à la France, dont elle doit détester la puissance.

La Belgique peut donc regarder sa réunion avec la Hollande, comme probable, et même comme désirée par les puissances alliées.

Belges !

Jusqu'à ce moment nous avons parlé le langage de la vérité et de la raison, nous avons détruit toutes les objections plausibles que l'on pouvait faire contre votre réunion à la Hollande. Nous vous avons mathématiquement prouvé que, quelque gouvernement qu'ait été le vôtre, vous n'avez pas été aussi heureux que vous auriez dû l'être ; que dans les seuls instans de la réunion des 17 Provinces, le bonheur a lui pour vous...

Mais il est encore une voix qui vous est trop familière pour ne pas vous la faire entendre, et vous en êtes dignes. L'honneur national exige cette réunion, et vous appelle aux armes.

Dans cette circonstance glorieuse, inouïe, unique peut-être dans les fastes de l'histoire, toutes les nations se lèvent contre un ambitieux usurpateur qui ne cesse de troubler la paix du monde. Votre place est marquée dans leurs rangs. A jamais le déshonneur, ou une gloire éternelle. Balanceriez-vous

dans ce choix ? Le génie de l'histoire a ouvert ses fastes ; il tient le burin. Il a gravé sur ses tables immortelles tous les noms des peuples du Nord et du Midi. Il en manque encore un ! Que vos anciens petits-neveux puissent s'enorgueillir de ce que vous allez faire pour eux. Un sacrifice de plus en ce moment , s'il est nécessaire , ne doit rien coûter pour assurer enfin une existence heureuse , durable et qui nous fasse oublier tout ce que nous avons souffert depuis 25 ans.

Le bonheur ne peut vous être donné , quelque soit la volonté des puissances alliées , que lorsque l'usurpateur sera vaincu , et la France forcée à faire la paix. Réunissons nous donc tous , rangeons-nous sous nos illustres et glorieuses bannières. Nous avons une patrie à conquérir !

Tant que le danger nous menace , tant que l'ennemi est à nos portes , il ne peut y avoir d'indépendance.

Songez à ce que nous deviendrions , si l'ennemi des nations redevenait vainqueur : tout ce que nous avons souffert ne serait rien en comparaison de tout ce que nous avons à craindre. Sa vengeance n'aurait plus de bornes.

Tout ce que l'Allemagne a enduré de maux , et vous ne pouvez vous en faire d'idée , retomberait sur notre beau pays.

Montrons donc à l'Europe que le sang des Belges est pur et n'a point dégénéré.

(83)

Une fois arrivés au but, nous aurons le droit de dire : VOILA CE QUE NOUS VOULONS ÊTRE, ET CE QUE NOUS AVONS FAIT POUR LE MÉRITER.
